

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 23 janvier 2025 à 19h00, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAÏF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE POPULAIRE DU CAMP D'AQABAT JABER, JUMELE AVEC BESANCON

Etaient présents pour cette intervention :

- M. Jamal Awwadat : Président du Comité Populaire du camp d'Aqabat Jaber
- M. Ibrahim Youssef : membre du Comité Populaire du camp d'Aqabat Jaber
- Mme Chaharazed M'Barek : traductrice

Mme LA MAIRE. - Je vous propose de commencer la séance.

Mme KAROU-M'BAREK. - Bonsoir, Mesdames et Messieurs, je suis ici ce soir pour traduire les différents propos de l'arabe vers le français et du français vers l'arabe.

Mme LA MAIRE. - Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller-Directeur, nous sommes très honorés de vous accueillir aujourd'hui dans cette salle du Conseil Municipal devant l'ensemble des élus de notre Ville. Votre présence ici est un témoignage fort de l'amitié et de la solidarité qui nous unissent. Ce moment revêt une importance particulière pour nous tous alors que nous espérons avec ferveur que le cessez-le-feu soit enfin respecté. Nos pensées se tournent vers les peuples éprouvés par tant de souffrance et de pertes humaines. Nous sommes amis depuis plus de 20 ans, une amitié qui s'est construite sur des bases concrètes, l'ingénierie de l'eau, des échanges culturels et bien d'autres projets. À travers les épreuves de cette histoire douloureuse, notre coopération représente, je l'espère, une source d'espoir. Cette amitié ne faiblit pas. Nous restons déterminés à la faire vivre, à poursuivre nos actions communes et à renforcer notre coopération. Ensemble, nous continuerons de défendre la dignité humaine, de promouvoir et d'exiger le respect des droits humains.

Il faut savoir que nous sommes en diffusion directe. Je n'ai pas redit que nous étions très honorés de recevoir aujourd'hui Jamal AWWADAT, le président du Comité populaire du camp de réfugiés d'Aqabat Jaber, qui est notre jumeau en Palestine. Pour nous, ce moment est important.

M. AWWADAT, Vous êtes aujourd'hui à Besançon, dans votre ville jumelle. Nous en sommes très fiers. Vous avez été dans des visites différentes. Le séjour va continuer. Nous sommes là aussi pour vous entendre dire ce que vous vivez et pour pouvoir sans doute répondre à un certain nombre de questions.

M. AWWADAT. - Tout d'abord, je vous souhaite une bonne soirée. Nous sommes heureux d'être avec vous ce soir et de votre accueil dans la ville de Besançon et en Mairie de Besançon. Nous transmettons les salutations des habitants du camp d'Aqabat Jaber à la Ville de Besançon, aux habitants et aux élus de Besançon. Nous nous sentons bien accueillis dans cette ville, durant cette coopération qui a duré 20 ans et nous connaissons certains d'entre vous depuis 15 ans. La Ville de Besançon a donné beaucoup pour les habitants du camp de Aqabat Jaber. Elle a monté de nombreux projets qui aident cette population à vivre et à tenir dans les conditions dans lesquelles elle vit. Ces projets ont eu un impact très important sur le quotidien des habitants de la ville d'Aqabat Jaber, et notamment le projet sur la coopération de l'eau, projet très important pour les habitants et pour la vie humaine. C'était une grande décision de la Ville de Besançon, une décision d'impact.

Vous décidez d'agir dans un camp de réfugiés et en Palestine. Nous espérons que cette relation, qui a commencé par les aspects humains dans le camp d'Aqabat Jaber, perdure. Bien sûr, nous espérons un soutien politique pour la cause palestinienne et pour le peuple palestinien, seul peuple qui reste occupé à ce jour. Nous sommes arrivés ici après le cessez-le-feu à Gaza. Malheureusement, le cessez-le-feu a été conclu à Gaza, mais la pression s'est déplacée de Gaza vers la Cisjordanie et vers les camps de réfugiés. Aujourd'hui, toutes les villes de Cisjordanie sont assiégées, avec une nouvelle décision de l'autorité israélienne de fermer réellement les villes par des portails en fer, ce qui a causé presque l'impossibilité de déplacement d'une ville à l'autre, car les autorités israéliennes contrôlent tous les véhicules. Aussi, l'ouverture des portails dépend de leur bon vouloir.

Aujourd'hui, le peuple palestinien attend du monde entier qu'il prenne ses responsabilités face à cette situation et les autorités israéliennes ont pris la décision de démanteler l'Unrwa, seule agence qui aide les Palestiniens. L'Unrwa accomplit des missions très importantes en Palestine pour la population (missions d'éducation, de santé et d'assainissement). Les travaux réalisés par l'Unrwa dans les camps de réfugiés permettent à la population et aux habitants de vivre dans ces camps de réfugiés. Je pose une question : si on ferme l'Unrwa, où iront les centaines de milliers d'étudiants qui

bénéficient des services de cette agence ? Ce ne sont pas les Palestiniens qui ont créé l'Unrwa. Cette agence a été créée par l'effort international, et la France fait partie de ces pays créateurs de l'Unrwa. Nous espérons qu'arrive quelque chose qui changera le quotidien et l'avenir du peuple palestinien. Mais malheureusement, tout ce qui se passe aujourd'hui ne fait que conforter notre sentiment d'injustice et d'obscurantisme dans ce monde. Le peuple palestinien et ses enfants souhaitent vivre en paix, sur leur terre, en Palestine, sous l'égide d'un gouvernement palestinien.

L'occupation de la Palestine a commencé en 1948. La population qui habite les camps de réfugiés en Palestine est constituée de familles connues et on sait d'où elles viennent : elles viennent des villes palestiniennes telles que Yatta, El'ad, Al-Ramla et toutes les villes palestiniennes. Aujourd'hui, selon la politique israélienne, nous sommes tous menacés dans les camps de réfugiés et dans les villes palestiniennes. Aujourd'hui, avec la gouvernance de l'extrême droite en Israël, il n'y a plus de dialogue possible. Aucun dialogue n'est possible avec ce gouvernement qui est en train de réduire au fur et à mesure, petit à petit, les droits du peuple palestinien et le droit à la solution des deux états.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Nous espérons beaucoup le cessez-le-feu et nous y mettons tous nos espoirs, car nous avons besoin de la paix entre les peuples. C'est ce qui marque l'ADN de notre ville et c'est pour cette raison que nous sommes jumeaux avec vous et avec une ville israélienne. Si certains souhaitent intervenir, je vous laisse la parole.

Mme ROCHDI.- Bonsoir. Nous connaissons la situation générale de la Cisjordanie de plus en plus occupée par les forces militaires israéliennes, de plus en plus colonisée illégalement. Ce 21 janvier, une opération militaire israélienne baptisée « Mur d'acier » a été lancée sur la ville de Jénine alors que les regards internationaux sont plutôt tournés vers le cessez-le-feu à Gaza. Ces derniers mois, les commentaires ont souvent fait état de l'affaiblissement de l'autorité palestinienne sans laquelle la création d'un État palestinien indépendant soutenu par la France reste inopérante. La question que je souhaite poser est la suivante : qu'en est-il exactement des forces et des faiblesses de l'autorité palestinienne ? Existe-t-il, le cas échéant, des alternatives d'organisation crédibles pour que la voix des Palestiniens dans les territoires occupés par Israël puisse s'exprimer de manière forte et structurée ?

Mme LA MAIRE.- Excusez-moi, je vais peut-être faire un commentaire. Monsieur est président du Comité du camp. Je pense que cette question le met dans une position compliquée. Bien sûr, nous sommes tous là pour redire notre soutien. Surtout, ne vous sentez pas mis en difficulté. Vous n'êtes pas obligés de refaire la géopolitique à vous seul.

M. AWWADAT.- Je ne voudrais pas défendre l'autorité palestinienne de par ma position ici, mais force est de constater que même l'autorité palestinienne n'arrive pas à travailler. Pendant plus de deux semaines, elle a essayé de faire en sorte que la seule arme soit celle de ses propres forces et de sa police. Néanmoins, elle n'y arrive pas et elle subit des pressions. Malgré tout cela, cela n'a pas plu à l'État israélien qui a continué à bombarder le camp de Jénine où il y a eu 23 morts. Il est difficile pour l'autorité palestinienne de travailler sur le sol et de maintenir l'ordre, alors que dans le même temps, Israël bombarde les camps, ce qui cause des morts.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. LIME.- Sébastien MAIRE n'est pas là aujourd'hui, mais je voudrais le saluer, car il y a 20 ans, nous lançons ensemble cette coopération. Nous nous sommes rendus dans le camp dans les semaines qui ont suivi sans l'autorisation de la municipalité. Il faut le savoir, car on a l'impression de découvrir les choses aujourd'hui. À l'époque, on avait interdit aux services de se rendre là-bas. Je voulais aussi saluer les différents élus qui ont travaillé depuis, Solange JOLY, Thibaut BIZE et Sadia GHARET aujourd'hui, plus d'autres. Ils ont entretenu cette coopération. Quand on va là-bas, on s'aperçoit des difficultés que les populations rencontrent. Les images de la télévision représentent quelque chose, mais aller à la rencontre de la population, cette population chaleureuse qui nous a toujours bien accueillis, montre les enjeux et difficultés, vrais et extrêmement compliqués, qui peuvent exister sur ce territoire.

Notre objectif dans la coopération a toujours été que les gens vivent le mieux possible dans le camp. C'est aussi un des éléments de paix. Par ailleurs, avoir cette coopération dans la paix a toujours été le lien que nous pouvions avoir. Nous avons toujours reçu de la part des autorités de ce camp cette volonté de se respecter, de respecter l'avenir, mais avec une possibilité de vivre sur son territoire,

surtout pour ces enfants. Mes nombreux déplacements à l'intérieur du camp m'ont beaucoup appris. Je voulais remercier les autorités de nous avoir toujours aussi bien accueillis.

Mme LA MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques ? Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Maire. Bonsoir, messieurs. Je ne reviendrai pas sur des considérations géopolitiques qui peuvent nous mettre tous, vous comme nous, dans une situation inconfortable. Je vais plus revenir sur les projets qui lient la Ville de Besançon et le camp dans lequel vous êtes, et notamment autour de la thématique de l'eau. Pourriez-vous nous donner des éléments concrets quant aux réalisations et aux actions autour de l'eau ? En effet, nous n'en avons pas forcément totalement connaissance. Quel est le bassin de populations touchées par les actions portées autour de cette thématique de l'eau ? Nous savons aussi que la Ville de Neuchâtel était impliquée dans cette coopération tripartite, avec Besançon et votre camp. Quelles sont vos relations aujourd'hui avec la Ville de Neuchâtel dans cette coopération, notamment autour de la thématique de l'eau ? Merci pour vos réponses.

M. AWWADAT.- La relation avec Neuchâtel passe à travers la Ville de Besançon. Nous n'avons pas de lien directement avec elle. Tous nos liens passent par la Mairie et la Ville de Besançon. S'agissant de l'eau, entre l'arrivée de Besançon sur le camp et aujourd'hui, il y a une grande différence. Avant que la Ville de Besançon intervienne dans le camp sur la question de l'eau, très peu de foyers bénéficiaient d'une arrivée d'eau dans les maisons. Le réseau d'eau dans le camp d'Aqabat Jaber a été construit grâce à l'intervention de la Ville de Besançon. Sans son intervention et celle des ingénieurs de la Ville de Besançon, ce réseau n'aurait jamais vu le jour. Une fois que la Ville est intervenue et a commencé à construire ce réseau, nous avons interpellé les autorités palestiniennes pour leur dire qu'en France, une ville, Besançon, avait ressenti la situation du camp de réfugiés d'Aqabat Jaber et qu'elle était intervenue. Vous intervenez aussi. Suite à cela, l'autorité palestinienne est aussi intervenue pour finaliser la construction du réseau à Aqabat Jaber.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Merci. J'aurai tout d'abord une pensée pour toutes les victimes de ce conflit qui dure depuis plusieurs décennies, qui peut être très éloigné géographiquement, mais dont l'impact se mesure aussi sur le territoire français. Pour autant, je ferai une vraie distinction entre les États eux-mêmes, les dirigeants élus régulièrement en ce qui concerne Israël. Nous voyons que les résultats des élections, même démocratiques, sont parfois catastrophiques, mais ce sont les résultats des élections et leurs peuples eux-mêmes. J'espère qu'entre les différents peuples, il y a vraiment un souhait de concorde et de paix. Il est vrai que nous sommes très attachés au fait d'aboutir à deux États totalement autonomes et démocratiques qui puissent vivre en paix et en concorde de manière autonome.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme BILLEREY.- Je suis très honorée de vous rencontrer dans ce Conseil Municipal. Je voudrais plutôt intervenir sur la situation alarmante des enfants, qu'ils soient israéliens, gazaouis ou libanais, qui vivent en ce moment des traumatismes profonds et qui sont victimes de violations graves. Notre Ville fait partie des villes amies des enfants. Hier, nous avons rencontré la Secrétaire nationale de l'UNICEF qui nous a exprimé à quel point ce que vivaient les enfants, et pas seulement, était gravissime. Pour les habitants de Besançon qui ne connaissent pas forcément ces chiffres, mais que vous connaissez sans doute en vivant parmi ces enfants, je tenais à citer ceux transmis par l'UNICEF. En Israël, les attaques du 7 octobre ont blessé 7 500 personnes et coûté la vie à plus de 1 200 personnes, dont 37 enfants. Dans la bande de Gaza, 46 645 personnes ont été tuées, dont 14 500 enfants. Sur place, un enfant a été blessé ou tué toutes les 10 minutes. Au Liban, ce sont 240 enfants tués, et en Cisjordanie, d'après les chiffres de l'UNICEF, 145 enfants auraient été tués. Je voudrais terminer par un court extrait d'un poète qui est une voix majeure de la poésie palestinienne, Mahmoud DARWISH, et qui évoque justement les conséquences humaines de toute guerre à l'encontre de l'enfance : « *Le temps là-bas ne transporte pas les enfants de l'enfance à la vieillesse* ».

Mme KAROUI-M'BAREK.- Je me permettrai de ne pas traduire Mahmoud DARWISH à partir du français. Je vais peut-être citer simplement le titre du poème.

Mme BILLEREY.- C'est *L'Éloge du Silence*. C'est pourquoi nous ne cesserons de plaider pour protéger inconditionnellement chaque enfant.

Mme LA MAIRE.- Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Kevin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI.- Merci, Madame la Maire. Je tenais à vous saluer, à l'instar de tous mes collègues, saluer votre présence ce soir dans la salle du Conseil Municipal. En ces temps troublés, nous avons besoin que des paroles comme les vôtres, ces témoignages soient portés partout où ils le peuvent. Nos pensées vont en premier lieu vers toutes les victimes civiles et des otages, dont le sort nous a meurtris au plus profond de notre cœur. Le cessez-le-feu est là, il est fragile. Il nous rappelle aussi la fragilité de la paix, y compris pour nos pays. Il est une première étape. Je crois que ce soir, nous avons une volonté partagée par tous les groupes politiques pour parvenir à une paix durable entre deux états autonomes au regard du droit international. C'est aussi le sens que donne notre Ville depuis plusieurs décennies à ses jumelages et à son engagement international : faire de Besançon une ville ouverte sur le monde, sur ses enjeux, sur la solidarité internationale, et non un territoire qui se referme sur lui-même.

Ma collègue parlait des enfants. Nous ne pouvons pas ne pas parler ce soir de la démolition du centre communautaire d'Al-Bustan à Jérusalem le 13 novembre dernier. Soutenu et financé par la France, par les 21 collectivités locales françaises, dont Besançon, ce centre a fourni des activités culturelles, sportives, ainsi qu'un soutien scolaire et psychologique essentiel à plus d'un millier d'enfants et de jeunes.

M. AWWADAT.- Le centre d'Al-Bustan, de par son emplacement, a beaucoup donné aux hôpitaux de Jérusalem et aux enfants des hôpitaux.

M. BERTAGNOLI.- Oui, c'était un lieu de jeu pour les enfants, de rassemblement et d'émancipation pour les femmes, une maison symbolique pour les habitants. En tout cas, ce sont les retours que l'on nous en a faits. La France a longtemps porté une voix singulière et courageuse sur la scène internationale, ce combat qui nous unit autour de valeurs communes, l'humanité, la paix, la fraternité. Nous nous devons collectivement d'être à la hauteur du moment pour trouver ensemble les solutions qui mèneront à une paix juste et durable. En attendant, la Ville de Besançon, à travers ses élus, sera toujours à vos côtés.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur, madame, bienvenue. Nous sommes particulièrement honorés et fiers d'entendre votre parole qui nous émeut autant qu'elle nous oblige. Vous indiquez, alors que les regards sont sur la bande de Gaza, sur la situation particulièrement dramatique également en Cisjordanie. Nous entendons, à travers votre parole, le souhait que le cessez-le-feu soit durable, qu'il soit étendu à la Cisjordanie et que les organisations internationales en charge des actions humanitaires soient préservées dans leurs actions. Nous portons désormais ce message avec vous. Nous sommes solidaires de l'ensemble des victimes de ce conflit qui a trop duré. Dans ce Conseil Municipal, nous avons voté un vœu appelant à la fin des hostilités, à la paix et à la reconnaissance des deux états, et de l'État de Palestine. Nous renouvelons ce message que nous avons porté ensemble dans ce Conseil Municipal. À Besançon, notre jumelage avec Aqaba Jaber n'est pas qu'un symbole. C'est un engagement concret pour la solidarité et la dignité humaine. Nous l'avons entendu sur toutes les actions portées sur l'eau.

Pour conclure, j'aurais une question. Au-delà de ces actions demain, quelles sont celles identifiées pour poursuivre cette coopération essentielle pour transformer la trêve fragile en cours aujourd'hui en un chemin durable vers la paix ? Puisque, nous le savons, c'est lorsque l'accès aux biens essentiels est maintenu que l'on parvient à mettre l'ensemble des peuples en paix.

M. AWWADAT.- En vérité, les questions de coopération, les questions pratiques et les nécessités du camp d'Aqaba Jaber sont multiples. Mais nous avons commencé par la question de l'eau, car c'est une question essentielle et primordiale pour les habitants. Il existe plusieurs sujets sur lesquels nous pouvons travailler entre la Ville de Besançon et le camp d'Aqaba Jaber : la question de l'enfance, de la femme et des personnes âgées. Il n'y a pas de lieu pour accueillir les enfants du camp d'Aqaba Jaber en périscolaire, à leur sortie d'école. Il n'y a donc pas d'activité après l'école pour les enfants. Par ailleurs, lorsque la Ville de Besançon est intervenue sur le camp d'Aqaba Jaber pour la question

du réseau d'eau, elle a résolu un problème essentiel et elle a mis fin à la problématique de l'eau dans le camp. Elle a aussi commencé le travail de l'assainissement. C'est un exemple de sujets sur lesquels nous pouvons travailler avec la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE.- Évidemment, nous aimerions encore discuter bien longtemps avec vous. En tout cas, une chose est certaine. Nous voulions que vous sachiez et que vous transmettiez vraiment tout notre soutien au peuple, comme cela a été dit, que ce soit les enfants, les femmes ou les hommes. Pour nous, c'est la dignité. Lorsque la société humaine commet des gestes d'indignité, nous en sommes tous très affectés. Je vous salue pour votre courage et pour le travail que vous menez. Nous serons à vos côtés.

M. AWWADAT.- Merci beaucoup.

Applaudissements.

Madame Chahrazed KAROUI-M'BAREK et Monsieur Jamal AWWADAT quittent la séance.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose maintenant de commencer la séance. Une séance, c'est aussi tout un accompagnement et un travail technique. Je voulais particulièrement saluer le travail mené par la DAG (Direction de l'Administration Générale) et l'arrivée de notre nouvelle Directrice Lattefha SENHAJI.

Applaudissements.

Mme LA MAIRE.- Elle est accompagnée d'Anne COLLIN, d'Amandine BADOIS-MENDES et d'Anne-Coralie BORDY. Merci à vous pour ce travail.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de nommer comme secrétaire de séance, Nicolas BODIN, s'il en est d'accord. Après la vérification du quorum et la lecture des pouvoirs, j'invite les élus potentiellement concernés par des questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024. Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Nicolas BODIN secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE.- Il s'agit maintenant de prendre acte de l'ensemble des actes de gestion courante et du bilan des décisions prises. Étant donné que dans un de ces rapports, nous parlons de la question des espaces verts, je vous propose à ce moment précis, de donner la parole à Fabienne BRAUCHLI.

Mme BRAUCHLI.- Merci, Madame la Maire. Je veux dire ce soir que je regrette d'avoir signé ce courrier. D'ailleurs, je suis allée le dire aux agents. Je n'ai pas attendu, j'y suis allée dès le lendemain du Conseil Municipal du 19 septembre avec Madame la Maire, avec Élise AEBISCHER, l'adjointe aux Ressources Humaines. J'ai dit aux agents combien j'étais désolée s'ils avaient pu se sentir blessés par ce courrier, que je leur présentais mes excuses, combien je regrettais de l'avoir signé après avoir pris conscience de sa portée. Ensuite, il y a eu l'enquête administrative qui s'est terminée il y a très peu de temps. Avant-hier, j'ai envoyé un courrier aux agents à l'occasion des vœux pour cette nouvelle année 2025. J'ai profité de cette occasion pour leur présenter encore une fois toutes mes excuses. Je profite aujourd'hui de ce Conseil Municipal pour le dire publiquement. J'ajoute que je tiens

aussi à rappeler que Madame la Maire n'a rien à voir avec tout cela. J'ai signé ce courrier et je le regrette vraiment, infiniment. Merci.

Mme LA MAIRE.- Merci, Fabienne. Avez-vous des questions sur ce rapport n° 2 ? Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais démarrer aussi ce Conseil Municipal pour vous présenter à toutes et tous nos vœux même si nous nous sommes déjà vus par ailleurs, bien sûr à l'ensemble des Bisontines et des Bisontins et à l'ensemble des agents de nos trois collectivités.

Madame BRAUCHLI, merci de le faire tardivement, 11 mois après que le courrier ait été signé et rédigé. Ce serait bien que vous puissiez aussi nous donner les résultats de cette enquête administrative si telle était le cas et si c'était possible d'avoir les éléments. En effet, nous avons aussi reçu ce courrier d'une organisation syndicale portant son incompréhension sur les sanctions qui ont pu être portées et qu'elle trouve légères par rapport à la situation, à ce courrier, à cette demande de délation.

Je voudrais revenir sur le sujet de la sécurité. Ce rapport m'amène à un autre sujet : on fait appel à une société de gardiennage pour sécuriser le marché de Noël. Cela m'a interpellé, parce que sur un marché à 25 000 €, on va chercher une société de gardiennage située à 200 km d'ici. Certes, nous avons la possibilité de le faire, mais je n'ai pas compris ce choix alors que nous avons des sociétés de sécurité présente sur le territoire.

Plus largement, parlons sécurité. Nous ne pouvons pas passer sous silence ce qui se passe depuis un certain temps sur le territoire bisontin ni vos interventions dans des médias nationaux, par exemple autour de la vidéoprotection, sujet sur lequel, je pense, vous n'avez pas dit honnêtement l'ensemble de la vérité, notamment sur vos prises de position, puisque vous avez des prises de position à géométrie variable tant lors de la venue de Monsieur DARMANIN que dans l'émission *C dans l'air* dans laquelle vous vous êtes exprimée concernant les cinq caméras de vidéoprotection que vous appelez de vos vœux, mais autour desquelles il y a eu toute une polémique. Mais je voudrais aller plus loin.

Aujourd'hui, Madame la Maire, je pense que c'est un désaveu que vous faites en matière de politique sécuritaire du territoire bisontin, de ne pas agir alors que cela fait partie de vos prérogatives. Je le dis très clairement. Oui, l'État a sa part de responsabilité. Oui, l'État a pris ses responsabilités. Néanmoins, je pense qu'aujourd'hui, un maire doit prendre aussi ses responsabilités et ne doit pas s'exonérer en se défaussant, notamment sur l'État. Aujourd'hui, ce que nous vivons encore sur le territoire bisontin, au grand dam des Bisontines et des Bisontins, au grand dam aussi des commerçants, c'est un constat d'échec de votre politique en matière sécuritaire. Nous en sommes bien sûr affectés, car cela fait partie de vos prérogatives. Vous détenez les pouvoirs de police et ne pas agir est une faute.

Je pense que depuis le début de ce mandat, vous n'avez pas pris la mesure de tout ce qui se passe sur le territoire bisontin. J'en veux pour preuve le fait qu'en 2024, vous vous êtes étonnée, suite au drame que nous avons connu sur le secteur de Montrapon, et je reprends une de vos phrases. Vous avez dit : « *Même à Montrapon, il y a eu du trafic, et même à Montrapon, il y a eu des fusillades* ». Aujourd'hui, il y en a partout et aujourd'hui, cela vient malheureusement sur le cœur de ville. Nous appelons de nos vœux des mesures fortes. Nous vous demandons de recruter, de former et d'armer les policiers municipaux, de déployer la vidéoprotection à grande échelle en utilisant l'intelligence artificielle, de déployer également différents dispositifs, et cela vient en complément de ce que l'État aujourd'hui met en œuvre. Vous le savez très bien, le nombre de policiers nationaux a augmenté sur le territoire bisontin. Vous ne partagez pas les orientations politiques des gouvernements successifs, mais en tout cas, je pense que l'État a pris sa part. J'en veux même pour preuve, puisque Monsieur le Préfet a appelé la compagnie de CRS 83 pour pouvoir la diligenter sur le territoire bisontin en lien avec Bruno RETAILLEAU.

Nous travaillons de concert avec le sénateur Jacques GROSPELLIN qui a interpellé Bruno RETAILLEAU sur ces questions à l'Assemblée. Je voudrais vous lire juste un passage : Le Code général des Collectivités Territoriales l'affirme clairement : « *Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. C'est un pouvoir qui ne peut être ni partagé ni délégué. Il est peut-être naturel qu'un maire se tourne vers l'État, mais la démarche ne saurait l'exonérer de sa propre responsabilité* ». Aujourd'hui, vous n'exercez pas cette responsabilité. C'est un constat d'échec et un désaveu que vous faites en direction du territoire bisontin.

Madame la Maire, je regrette dans tout cela que vous ne preniez pas ces prérogatives qui sont les vôtres, mais vous essayez, sur fond de manipulation de communication, de vous défausser de tout cela et de vous dédouaner. Aujourd'hui, nous prenons nos responsabilités. Oui, c'est complexe. Oui, l'État doit jouer son jeu. Oui, l'État le fait, mais oui, le maire doit travailler de concert avec les services

de l'État, et malheureusement, nous appelons cela de nos vœux. Nous vous avons fait des propositions en 2021, vous ne les avez pas retenues. Nous vous les redonnons encore ce soir, il y a une grande litanie que nous avons pu vous proposer. Il n'est jamais trop tard. Sachez que je ne baisserai jamais les bras face à la sécurité. Il nous faut protéger les Bisontines et les Bisontins.

Mme LA MAIRE.- Combien de fois faudra-t-il dire qu'il ne faut pas berner la population ? Nous sommes aujourd'hui face à un effet qui concerne une plateforme identifiée au niveau national. En effet, je parle aussi avec des représentants du niveau national. Que disent-ils ? Ils disent que le Doubs est une plateforme dans le cadre du narcotrafic. Bien évidemment, la Ville de Besançon est touchée. Je voudrais rappeler aussi que nous ne devons pas confondre les actions que nous avons à mener face à un trafic qui s'invite sur nos territoires, en France et en Europe. Vous allez m'expliquer pourquoi dans les villes où il y a tout ce que vous décrivez comme étant l'arme absolue pour lutter contre le trafic, les caméras, la police municipale armée. Expliquez-moi pourquoi je suis en relation avec certains d'élus d'ailleurs de votre parti et qui sont bien en face de difficultés alors qu'ils ont déployé toutes les solutions que vous considérez comme pouvant être efficaces.

J'entends qu'un rapport a été mené par deux personnes, deux sénateurs, Monsieur BLANC, un de vos collègues, et Monsieur DURAIN. Je vous invite à relire ce rapport et à entendre qu'il manque un certain nombre de points quant aux façons de travailler contre ce trafic. La conclusion, qui est transpartisane, est qu'en France, nous manquons d'outils pour la police, la justice et les douanes, une coopération efficace est absente au niveau international, et des territoires d'outre-mer sont abandonnés. Les forces de sécurité intérieure manquent d'effectifs, de technologie moderne et de moyens juridiques, ce qui les limite à gérer les « petites mains » plutôt que les têtes de réseau. Soyons clairs. Quand vous coupez une tête à une hydre, une autre pousse. Il faut couper toutes les têtes, mais pour ce faire, il faut avoir des moyens massifs pour lutter contre le narcotrafic. Ne nous trompons pas. Il est essentiel que nous puissions avoir des moyens à la hauteur tous les jours, et je prends mes responsabilités dès le premier jour.

Rappelons-nous que les événements se sont déroulés dès 2017, que durant l'hiver de 2019 à 2020, nous vivions des rafales dans les jambes de populations très jeunes. Rappelons-nous l'affaire de l'Intermarché. Rappelons-nous que l'ensemble de ces événements montrait qu'il était important que nous puissions avoir des moyens supplémentaires. Nous avons dit que nous irions vers un recours contre l'État s'il n'y répondait pas. Or, l'État a apporté effectivement des moyens supplémentaires qui ont montré une forme de réalité, puisque nous avons vu un certain nombre de points de deal disparaître sur certains secteurs, en particulier sur Planoise, mais pas uniquement. Pour autant, depuis ces années, nous voyons augmenter le volume des prises. Elles sont de plus en plus importantes. Cela montre que nous avons un trafic qui dépasse très largement notre territoire, qui alimente une consommation de plus en plus importante. Que s'est-il passé à Mâcon ? Nous avons une ville assez équivalente à la nôtre. Un collègue pilote cette ville. Il s'est trouvé confronté à une bande qui lui a dit : *« Si vous ne nous cédez pas un lieu, nous brûlerons vos équipements municipaux »*. C'est ce que j'appelle des mouvements mafieux, car nous sommes dans une période où, sur tout le territoire français, c'est une intimidation.

Face à cela, l'ensemble de ces maires fait appel à des moyens proportionnés aux attaques diligentées sur un territoire, y compris le nôtre. Ne pensons pas qu'à Besançon. Dernièrement, nous avons eu d'autres faits qui se sont produits à Audincourt, à Pontarlier et malheureusement, c'est le cas sur l'ensemble des territoires. Où se font les plus grosses prises ? À Vaire. Ne soyons pas angéliques, Monsieur FAGAUT. J'espère qu'il n'y a pas d'angélisme dans vos propositions, mais finalement, je le crois. Faire croire que nous pourrions régler ce problème de narcotrafic avec les propositions que vous faites, je pense que c'est tromper la population. Je travaille avec la police, le préfet, le procureur et nous sommes régulièrement en relation. Vous en penserez et vous en direz ce que vous voudrez, mais je peux vous dire que nos relations sont quotidiennes, quitte parfois à avoir des échanges très tard dans la soirée.

M. FAGAUT.- C'est un débat intéressant, car il concerne vraiment le territoire et ce que nous vivons depuis très longtemps. La Ville de Mâcon n'est pas tout à fait sur la même strate que la nôtre, puisqu'elle compte 34 000 habitants. Nous sommes donc un peu éloignés, mais peu importe. Ils ont vécu un drame dernièrement. Lorsque vous parlez de notre parti, avec les élus de « Besançon maintenant », notre parti, c'est Besançon et c'est ce qui nous anime aujourd'hui. Certainement que nous ne partageons pas les mêmes avis, ni les mêmes objectifs, ni les mêmes moyens opérationnels pour y parvenir. Vous dites que malgré toutes les armes absolues utilisées par les communes, elles n'y arrivent pas aujourd'hui. Or nous n'avons même pas ces armes ! Aujourd'hui, 65 % des polices municipales sont armées. Vous savez très bien que les policiers municipaux sont 9 fois sur 10 les

primo-arrivants sur les actes de délinquance, et aujourd'hui, nos policiers municipaux ne peuvent pas se défendre ni défendre leur territoire.

Vous me parlez de parti politique. Expliquez-moi pourquoi vos amis de Grenoble et de Bordeaux ont fait machine arrière et font du rétropédalage, pour certains en armant les polices municipales, et pour d'autres, en déployant massivement la vidéoprotection que vous refusez sur le territoire bisontin. Je vous pose simplement cette question. Il y a un fait réel et concret aujourd'hui. La Mairie de Besançon et notre collectivité doivent prendre leur part de responsabilité dans la gestion quotidienne de tout ce qui relève de la délinquance, ce que vous refusez de faire. Je vous dis que c'est un désaveu. Je pense que c'était un désaveu de votre part vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins, et je pense que c'est une marque de faiblesse – je vous l'ai déjà dit – que vous portez à l'intention des délinquants de notre territoire.

S'agissant des narcotrafiquants, je vous rejoins sur un point quant à gêner également les consommateurs. Je suis d'accord avec vous sur ce sujet. Pour gêner les consommateurs, il faut saturer l'espace, donc occuper l'espace par des policiers nationaux et municipaux. C'est une des clés de la réussite. Aujourd'hui, nous avons un territoire bisontin gangréné. Certes, il y a peut-être moins de points de deal, mais je pense qu'ils ont évolué et vous le savez très bien, puisque vous échangez avec le procureur. Aujourd'hui, nous avons les « Uber shifts », des appartements loués. Nous n'avons plus forcément des points de deal qui ont pignon sur rue, dans une ruelle, sur un fauteuil ou un siège de camping, ce que nous avons pu connaître il y a quelques années. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, cela se passe dans les appartements. Je regarde Carine MICHEL, car parfois, nous, bailleurs sociaux, nous sommes confrontés à cela dans les cages d'escalier ou dans les halls d'immeuble. Je suis désolé de vous le dire, mais aujourd'hui, vous n'avez pas pris la mesure de la protection des Bisontines et des Bisontins. Cela arrive sur le cœur de ville, donc au centre-ville. Tous les quartiers sont concernés sur ce sujet. C'est votre part de responsabilité, parce que vous n'avez pas pris les mesures nécessaires. Nous n'avons même pas ces dispositifs. Ne me dites pas « ailleurs », ou je ne sais quoi ! Nous ne les avons pas chez nous.

Je ne vais pas vous mettre face à vos contradictions ici, notamment sur la vidéoprotection, mais cela y participe. Vous avez raison, cela ne résout pas tout, mais cela y participe. Combien de fois voyons-nous dans la presse locale un nombre d'affaires résolues grâce à la vidéoprotection ? Nous demandons vraiment qu'elle soit déployée. Nous demandons aussi que l'intelligence artificielle soit utilisée. Au moins, ce sont des dispositifs qui viendront en complément de ce que l'État a pu déployer sur le territoire.

Je voudrais encore une fois saluer le courage engagé par la préfecture, par les forces de police nationale, nos policiers municipaux qui sont aujourd'hui confrontés à cela, et par les services de justice qui ont fait le nécessaire, notamment dans des saisies récentes qui ont pu être réalisées. Il faut continuer, mais la Municipalité et la Mairie doivent prendre leur part de responsabilité. Je suis désolé, c'est un mot que vous n'aimez pas lorsque nous l'employons à votre intention : lorsque le dogme l'emporte aujourd'hui sur le bon sens d'une protection d'un territoire et d'une population, on en arrive à ce constat implacable d'un désaveu vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins. Je suis désolé de vous le dire, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE. - Je vais donner la parole à mon adjoint concernant ces questions, mais auparavant, je vais vous répondre. Monsieur FAGAUT, je crois que sur chaque dossier, lorsque vous commencez à me parler, nous sommes chaque fois sur le même vocabulaire. C'est un peu inquiétant, car du coup, j'ai le sentiment que vous ne donnez même plus de poids au type de dossier que nous travaillons. Vous travaillez et vous m'interpelez de la même façon sur n'importe quel dossier. Révisez bien ce que vous dites. À chaque fois que vous m'interpelez, vous utilisez le même vocabulaire, ce qui m'inquiète soit quant au vocabulaire maîtrisé, soit quant à l'idée qui finalement vous structure et qui vous amène à penser que le seul moyen de débat que vous et moi devrions avoir est celui de rendre l'autre peu crédible. Je crois que personne n'est dupe.

Je reviens sur la question des caméras. Nous sommes aujourd'hui face à des personnes qui tirent avec des armes de guerre. Vous citez Grenoble. Que s'est-il passé à Grenoble ces derniers temps ? Deux personnes sont mortes sous les caméras !

M. CYPRIANI. - Si l'exemple de Mâcon ne vous convient pas, vous pouvez aussi vous tourner vers Nîmes avec un maire de votre parti et sur place depuis 21 ans, avec une police armée de façon léthale. Il a subi quatre assassinats dans sa ville en 2023. Tout cela pour vous dire que l'armement de la police municipale est vraiment un raisonnement « au ras des pâquerettes ». Si je peux me permettre, vous raisonnez comme un général des bacs à sable. Il faut bien prendre conscience que nous sommes face à un trafic mondial, national. C'est du crime organisé, et contre cela, ce sont les

enquêtes, une police judiciaire qui fonctionne. Je vous rappelle que lorsque Monsieur DARMANIN était ministre de l'Intérieur, il a fusionné la police judiciaire avec la police nationale contre l'avis de toutes les personnes autorisées.

Le 14 janvier, le procureur général de la Cour d'appel de Versailles, en présence de Monsieur DARMANIN devenu ministre de la Justice, a fait un bilan de cette réforme qu'il considère comme délétaire. Les moyens de la police judiciaire décroissent. Il est obligé de travailler avec des policiers qui ne sont pas des policiers judiciaires, qui ne sont pas compétents, ce qui plombe l'ensemble de ses enquêtes. Je pense qu'il en est de même à Besançon. Mais il ne faut pas raisonner au niveau de Besançon, le crime organisé se promène de ville en ville et il étend actuellement sa toile sur l'ensemble de la France. Il ne faut pas avoir peur, il faut se battre, mais avec les bonnes armes. Je suis désolé, mais vos pistolets ne servent à rien dans ces cas-là.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MICHEL.- Je vais prendre la parole, parce que Monsieur FAGAUT cite les bailleurs sociaux. Vous avez complètement raison. Les bailleurs sociaux, et surtout les locataires, sont confrontés à ces problèmes de trafic de drogues, soit dans les halls d'immeuble, soit en proximité de certains logements. Monsieur CROIZIER est absent ce soir, mais j'ai envie de faire un appel au secours de moyens supplémentaires pour les bailleurs pour renforcer effectivement nos équipes de terrain. Je voudrais redire ici que les salariés de Loge.GBM sont à proximité des locataires, mais dans la limite de leur compétence. Nous n'avons pas d'agent de police nationale. C'est important pour moi de dire que nous avons besoin de moyens supplémentaires.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. LIME.- Monsieur FAGAUT, vous dites que nous baissons la garde. Je pense que nous n'avons jamais baissé la garde. Cela fait 25 ans que je suis élu. Cela fait 25 ans que j'entends la même chose de la part de la droite, y compris sous Jean-Louis FOUSSERET. La droite nous disait : « *Vous laissez le supermarché de la drogue aux 408* ». Nous n'avons jamais lâché sur les 408. Il n'y a pas un territoire sur Besançon où la police ne rentre pas, et nous les avons toujours soutenus. Vous n'avez jamais entendu ici un élu dire : « *On va laisser faire* ». Ce n'est pas vrai ! Nous avons articulé un certain nombre de choses sur un certain nombre de points. Je ne vais pas refaire de la vieille histoire, mais aujourd'hui, on retrouve des effectifs de police, Monsieur FAGAUT. Je vous rappelle tout de même que ceux qui les ont supprimés il y a dix ans, alors qu'il y avait déjà une montée de la délinquance et de difficultés, ce n'est pas nous. Nous retrouvons aujourd'hui des effectifs que nous avions il y a 10 ou 15 ans et que nous n'aurions jamais dû perdre, y compris concernant un certain nombre de dispositifs.

Cela dit, ce n'est pas que la police, c'est aussi la justice. Lorsqu'il y a quelques jours, on libère quelqu'un, parce qu'un délai d'instruction a été trop long, cela signifie qu'aujourd'hui, il va falloir mettre des moyens sur la police, sur la justice, sur la prévention. Vous voyez que je les ai cités dans cet ordre. En effet, on nous qualifie souvent d'angéliques lorsque nous disons que nous allons faire de la prévention. Si vous n'attaquez pas un tel problème qu'est la drogue avec une multitude d'actions, il n'y aura pas une seule action pour combattre cet aspect, et toutes les villes, petites villes ou villages autour de Besançon seront touchés. Lorsque vous discutez, vous voyez que la concentration du banditisme se fait sur la drogue aujourd'hui. Regardez bien. Il y a quelques années, on attaquait encore des banques. Aujourd'hui, on n'attaque plus de banque, car elle ne garde plus les billets. Il y avait de la délinquance. Chaque fois que vous nous remettez en cause, vous parlez de dogmatisme, et ce terme revient régulièrement. Si nous faisons quelque chose quelque part, nous serions sur le dogmatisme et vous seriez sur le réalisme. Lorsque nous parlons de circulation, de stationnement, de service public, nous sommes à chaque fois sur du dogmatisme.

Oui, nous avons des positions politiques, nous les assumons, mais il est hors de question de lâcher sur la problématique de la sécurité. Vous pouvez en douter, mais il y a des faits extrêmement précis. Lorsque nous n'avons pas lâché les 408, c'était la même majorité autour de la table. Lorsque des pylônes de caméra étaient coupés, les services techniques les remontaient, et nous avons tenu. Ils ont été coupés à de nombreuses reprises et nous les avons remontés à de nombreuses reprises. Lorsque nous disons aujourd'hui que nous n'avons pas lâché, je vous le dis, et je vous démontre que nous n'avons jamais lâché. Jamais nous ne lâcherons et vous n'êtes pas le chantre de la sécurité. Ce n'est pas vrai ! Je ne dis pas que vous n'y êtes pas. Ce n'est pas cela, mais nous ne lâcherons pas ! Dire qu'une ou deux actions vont régler un problème national, voire international, ce n'est pas vrai. Tapons le blanchiment ! Tapons l'aspect financier ! Je ne fais que reprendre les propos d'un ministre.

Allons-y ! Allons-y sur les paradis fiscaux, y compris sur ceux en Europe. Quand les remettra-t-on en cause concernant certaines dispositions ? Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour savoir où est blanchi l'argent. Il est blanchi dans des épiceries pour quelques centaines d'euros. Où sont blanchis les millions, voire les milliards d'euros ? Quand tapera-t-on là où cela fait mal sur les aspects financiers ? Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas faire le reste. Il y a une multitude d'actions et nous ne céderons jamais !

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BODIN.- La sécurité est vraiment un enjeu majeur et une vraie priorité. En même temps, Monsieur FAGAUT, vous avez tout de même la mémoire un peu oublieuse. Je vais vous rappeler Nicolas SARKOZY et la suppression de 10 000 postes de fonctionnaires de police, environ 10 % des effectifs de la police française, ce que François HOLLANDE n'a même pas réussi totalement à compenser au cours de son quinquennat. Deux ministres de l'Intérieur se sont succédé, Gérald DARMANIN et Bruno RETAILLEAU. Ils sont dans la même ligne encore, plus sécuritaires que Nicolas SARKOZY, sauf qu'ils sont ministres de l'Intérieur depuis plus de quatre ans et demi. Le résultat, c'est zéro ! C'est une absence totale de résultat alors même que ce sont vos amis politiques. Globalement, la solution n'est pas simple. J'entends que nous devons peut-être faire davantage. Je suis en contradiction avec ce que dit Benoît CYPRIANI sur l'aspect de l'armement. Je pense que c'est un débat. Au moment des élections municipales, chacun aura toute la liberté de s'exprimer. La vidéosurveillance n'est qu'un moyen curatif et elle ne prévient pas les actes. En même temps, arrêtez de dire que la droite a le monopole de la sécurité, puisque pour l'instant, vous n'avez strictement aucun résultat. Vous vous souvenez de Nicolas SARKOZY qui allait dans les quartiers, qui disait qu'il fallait passer le karcher, etc. Le résultat quinze ans après, c'est zéro, et la situation a empiré. Commencez déjà par regarder le bilan de tous vos amis de LR en termes de sécurité. Les résultats sont extrêmement mauvais, et vous voyez que ni Bruno RETAILLEAU ni Gérald DARMANIN n'ont obtenu de résultat, comme de nombreux pays européens malheureusement.

Mme LA MAIRE.- Une chose est certaine. J'ai la chance, avec Benoît CYPRIANI et d'autres élus, de participer aux temps de cérémonie officiels qui ouvrent chaque fois l'année judiciaire. Monsieur le Procureur ou Monsieur le Président du tribunal nous délivrent des chiffres en audience solennelle. C'est intéressant, car lorsque l'on parle d'action, il faut encore être capable d'en mesurer la bonne proportion. Il est intéressant de regarder la réalité dans laquelle nous nous trouvons. Que nous disent-ils ? Ils rappellent qu'ils n'ont pas les moyens, et comme cela a été dit, quand ils n'ont pas les moyens, parfois, cela débouche sur le fait que des bandits, des criminels se retrouvent de nouveau libres, ce qui a été dit très clairement, à moins que vous remettiez en cause la parole du procureur, comme celle du juge.

Qu'est-ce qui est dit ? Il est dit qu'à Besançon, il y a un taux d'élucidation des crimes de sang de 94 %. Cela signifie que nous sommes très heureux et très fiers d'être main dans la main, avec des personnes efficaces, professionnelles de ces crimes. Il est dit également que sur la question des homicides volontaires en France, c'était 1 400 décès en 1989, et 1 100 en 2024, soit une baisse de 21 %. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ce sont ceux de la justice. En revanche, nous pourrions nous satisfaire de cette baisse. Mais en réalité, et cela a été dit par mes collègues, le trafic de drogue augmente dans cette part d'homicides. Revenons sur quelque chose de raisonné et de raisonnable, sur un rapport fait au Sénat qui essaie de proposer une loi. Nous avançons sur ces questions d'actions au niveau national.

Je voudrais également revenir sur un certain nombre de points, parce que je pense que les gens doivent regarder ce que veut dire « la lutte contre le trafic de drogue ». En France, nous avons de nombreux outils, des lois, des règles. Pour autant, la consommation de la cocaïne est en augmentation constante. En 2022, il y avait 600 000 consommateurs, et ce sont 1 million de consommateurs selon les derniers chiffres de l'Observatoire Français des Drogues. Vous rendez-vous compte du rythme dans lequel nous voyons la consommation de cocaïne augmenter ? Nous sommes d'accord, nous sommes sur quelque chose de massif. Je vais vous donner quelques chiffres clés. En 2023, le chiffre d'affaires du trafic est estimé à 3 Md€, soit 0,1 % du PIB. Le cannabis représente plus de 40 % du trafic. Là aussi, il s'agit de savoir comment s'attaquer point par point à l'ensemble des produits et quels outils peuvent être utilisés au vu de ce qui a été développé sur d'autres pays. Ce rapport a donc l'avantage d'être transparent, il ne s'est rien interdit, il a même mis en cause parfois la façon dont l'ensemble des partenaires de la justice peuvent mieux travailler. Cela étant, une chose est certaine. À Besançon, le juge disait qu'il n'avait plus assez d'assistants de justice pour accompagner ses actions menées contre les délinquants ou des criminels.

J'entends des leçons. J'entends que nous faisons semblant. Je ne voudrais pas entendre dire que nous mentons aux habitants en faisant croire que ces solutions simplistes pourraient régler un problème qui touche le monde de façon internationale. En revanche, une chose est sûre. J'attends fermement le commissariat que l'on nous a promis et pour lequel nous avons tous les outils, les moyens, le foncier disponible pour commencer demain. Je pense qu'il faut se dire les choses. Le laxisme vient de ceux qui répètent sans cesse des solutions simplistes et qui, du coup, ne font pas en sorte que nous allions sur les vrais moyens que nous devons mettre en place.

Avant de passer au vote de ce dossier, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Maire. Une fois que l'on a dit tout cela, que fait-on ? Que faites-vous, Madame la Maire ? Les Bisontines et les Bisontins attendent aujourd'hui des solutions concrètes. Oui, assurer la sécurité d'une ville de la taille de Besançon (près de 120 000 habitants) n'est pas une chose facile, et la réponse à ce défi, qui est celui de toutes les agglomérations équivalentes ; n'est pas simple. Elle est multiple. Une multiplicité des interventions nécessite une mobilisation et une volonté politique forte, quel(le) que soit le ou la maire concerné(e). Oui, la sécurité est du ressort de l'État, mais pour que son action soit optimale, la Ville doit prendre pleinement ses responsabilités pour assurer une complémentarité efficace avec les services de l'État. Cela passe par une police municipale formée, armée, équipée, avec des consignes claires et précises. Par exemple, à Nice, l'utilisation des drones par la police municipale a permis d'intervenir rapidement sur des attroupements ou des situations à risque et de multiplier les opérations conjointes entre la police municipale et la police nationale.

Vous avez donné l'exemple de Grenoble. Effectivement, des opérations « coup de poing » conjointes ont permis de démanteler plusieurs réseaux criminels. Bien sûr, nous pouvons développer la vidéoprotection, mettre en place aussi – pourquoi pas ? – des brigades spécialisées de proximité dédiées aux quartiers sensibles pour travailler au plus près des habitants, à l'instar de ce qui a été fait à Toulouse où une unité de médiation a permis d'améliorer les relations entre les forces de l'ordre et les habitants.

Évidemment, la sécurité ne peut pas être seulement une réponse répressive. Elle doit être aussi préventive. Cela nécessite un travail en amont, avec les écoles, dans les collèges, avec un appui aux associations locales, des plateformes de signalements citoyens qui peuvent encourager les habitants à signaler des problèmes dans leur quartier via une application dédiée, comme cela a été fait à Bordeaux, pour un traitement rapide et transparent des faits d'insécurité.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, protéger les Bisontines et les Bisontins, toutes celles et tous ceux qui se rendent dans notre ville est notre devoir. Mettons-nous concrètement au travail. Il y a urgence. Arrêtons de reporter les responsabilités les uns sur les autres, d'accuser l'État alors que les efforts en matière de progression des effectifs de la police nationale sont sans précédent à Besançon ces dernières années, de faire croire aux Bisontines et aux Bisontins qu'il y a des solutions magiques de Zorro demain. Sortons des conflits partisans, des jeux de rôle. Agissons pour que les conditions de vie de nos concitoyens et l'image extérieure de Besançon s'améliorent. Il y a là un double enjeu vital. Ne nous dérobons pas par des postures et des positions. Merci.

Mme LA MAIRE.- Nous allons nous dire les choses. Quand je suis en relation avec le préfet, avec la justice, avec la police, les postures dont vous parlez n'existent pas. Je le dis tranquillement. Revenons sur ce que fait la Ville depuis très longtemps. Nous l'avons déjà dit mille fois, je vais peut-être afficher en Mairie le nombre de caméras et notre classement en termes de couverture de caméras. Je rappelle également notre investissement dans un CSU (Centre de Supervision Urbaine) extrêmement efficace et qui est salué en permanence par la police nationale, car nous travaillons main dans la main. Des actions de proximité sont menées par la police nationale, comme par la police municipale. Il y a aujourd'hui une demande nationale pour que nous accompagnions la politique nationale dans ses recrutements. Je le dis, parce que si vous m'expliquez que nous aurions des difficultés à recruter au sein de la police municipale, nous accompagnerons la politique de recrutement de la police nationale. Nous avons accepté d'afficher la communication nationale. Nous voyons, y compris au niveau national, que les difficultés sont grandes, notamment en matière de recrutement. Je le dis tout simplement.

Vous parlez de plateformes de signalement. Elles existent, elles ont été mises en place, elles fonctionnent. Vous parlez de résolutions. Je répète que le procureur a donné les chiffres et je vous les ai donnés. Je ne reviens pas sur le très bon niveau de résolutions que nous avons sur ce territoire et qui est tout à fait exceptionnel. Je reviens sur l'exemple de Grenoble. Pourquoi cet exemple ? Malheureusement, à travers ce qu'ils vivent, ils ont fait un certain nombre d'expérimentations. Je le

répète et le maire de Grenoble le dit, deux personnes ont été abattues devant les caméras. Nous n'avons rien contre ces caméras. Nous savons juste que ce n'est pas là qu'il faut mettre les moyens, et vous venez de le dire. Nous devons les mettre en amont.

Comme je l'ai expliqué plusieurs fois, nous devons travailler ensemble sur deux choses. Nous avons besoin de travailler sur le fait que nous avons une jeunesse happée par le trafic. En effet, ces personnes sont de plus en plus jeunes. Je ne cesse de répéter, et il faut rappeler à la jeunesse que rentrer dans un trafic, c'est rentrer dans un cycle de violences. Il n'y a pas d'argent facile avec cette manne que pourrait représenter la drogue. Lorsque les jeunes se font happer, il faut leur dire : *« Quand vous rentrez dans ce trafic, vous rentrez dans un cycle de violences parfois mortelles »*. Je pense que la société a comme responsabilité de n'avoir cessé de répéter en permanence que cela pouvait être de l'argent facile. Je le dis. Nous avons besoin de travailler au côté de notre jeunesse depuis le premier âge pour ne pas laisser les familles dans un désarroi lorsqu'elles voient les enfants être attirés par ce trafic pour de nombreuses raisons.

Ensuite, il y a la prévention concernant la consommation. Je suis très heureuse d'entendre que tout le monde est d'accord, nous devons travailler sur ce sujet. Pour l'instant, tout le monde le dit, mais je n'ai pas encore vu énormément de moyens pour travailler sur ces questions. Vous savez très bien, parce que c'est depuis le début du mandat, que nous, majorité, nous portons ici la volonté de soigner les personnes qui sont rentrées dans ce trafic. En effet, une fois ces personnes atteintes d'addictions, elles cherchent ensuite les moyens de s'alimenter en permanence et elles peuvent rentrer dans un cycle non seulement de violences, de violences envers elles-mêmes, évidemment, mais aussi du trafic, de violences et d'agressions. C'est important de le rappeler. Oui, nous travaillons sur tous les leviers. Bien sûr, c'est trop facile de dire aux personnes : *« On va ajouter quatre caméras et tout ira mieux »*.

Je vous propose d'arrêter là la discussion concernant un sujet qui tourne en rond. Je vous propose surtout de revenir à ce rapport n° 2 concernant un sujet qui n'a rien à voir. Il s'agit simplement d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Solidarité avec Mayotte - Aide exceptionnelle à la Fondation de France

Mme LA MAIRE.- Nous en avons parlé en Conseil Communautaire. Nous avons fait savoir que la Ville viendrait en soutien aux différents peuples à Mayotte. La solidarité s'exerçant, nous proposons une aide exceptionnelle à la Fondation de France. Avez-vous des remarques ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Maire. Évidemment, nous allons nous associer à cette démarche. L'ensemble des collectivités, des associations, des établissements scolaires se sont beaucoup mobilisés autour de cette catastrophe qui a touché l'ensemble de l'archipel. Je voudrais apporter un témoignage, car cela a pu émouvoir fortement le territoire lorsque nous avons vu spontanément ces enfants et ces élèves du collège Diderot se mobiliser. Nous savons que la communauté mahoraise est assez présente sur le secteur de Planoise, que 10 % de la population des élèves du collège Diderot présente sur cet établissement est mahoraise. Ils se sont mobilisés très largement. Nous voulions saluer leur engagement, saluer l'engagement du chef d'établissement et dire que bien entendu, nous soutenons cette démarche, comme beaucoup d'autres collectivités ont pu le faire à ce jour.

Mme LA MAIRE.- Nous sommes très fiers d'avoir un territoire dans l'hospitalité, dans le soin et dans l'accueil, donc dans la solidarité. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la solidarité est dans notre ADN. Y a-t-il d'autres remarques ? Agnès MARTIN.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Maire. Ce soutien est une goutte d'eau face à l'ampleur du désastre qui est la conséquence d'un violent cyclone, la conséquence aussi de négligences de la France envers son territoire d'outre-mer, le 101^e département français depuis de nombreuses années. Cette catastrophe naturelle due au réchauffement climatique fait ressurgir des accords politiques sur les questions d'environnement, d'immigration, de santé, de logement et d'éducation, mais l'heure n'est pas à la polémique. L'heure est à l'urgence humanitaire. Il faut reconstruire Mayotte. Que cette subvention soit un signe de la solidarité de la ville de Besançon envers la population mahoraise est très important. Afin de pouvoir suivre plus concrètement et de façon plus solidaire l'évolution de cette reconstruction, ne pourrions-nous pas mettre en place un partenariat, un lien de soutien, un

parrainage avec un village, une école mahoraise ? C'est une proposition que formule le groupe « S'unir pour Besançon ».

Mme LA MAIRE.- Très honnêtement, nous avons organisé des réunions. Nous avons tous été d'accord pour dire que nous allions suivre le déroulement des interventions au moment de l'urgence, juste avant les fêtes de Noël. Il était important de voir si l'aide allait arriver très vite, si les réseaux d'eau ou d'électricité allaient être remis en place. Il me semble qu'il était question que nous intervenions d'ailleurs dans notre ingénierie en matière d'eau, mais Christophe LIME n'étant plus là, je ne sais plus exactement où nous en sommes. En tout cas, une chose est certaine. Nous avons dit à la communauté mahoraise qu'il fallait voir ce qui était de l'action immédiate et ensuite sur un temps beaucoup plus long, ce qui est important. Comment organiserons-nous ce temps plus long ? Cela doit s'évaluer au regard de ce qui se fait et de la reconstruction telle qu'elle est proposée. Mais, toutes les bonnes idées sont bonnes à prendre. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à la Fondation de France.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 – Groupes d'élus – Modification des groupes politiques et de la mise à disposition de moyens humains et matériels

Mme LA MAIRE.- Il est question des moyens pour les groupes d'élus. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la répartition des moyens humains affectés par la collectivité aux groupes politiques, telle que définie dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 – Cadre de vie – Investissement de proximité – Programmation 2025 – Tranches annuelles de base

Mme LA MAIRE.- Concernant les investissements de proximité, ce que l'on appelle dans un autre jargon « les tranches annuelles », je vous propose de donner la parole à Annaïck CHAUVET, puis à Fabienne BRAUCHLI.

Mme CHAUVET.- Merci, Madame la Maire.

Notre ville change, elle bouge, et en complément des grands projets engagés en matière d'urbanisme, de rénovation bâtementaire, de désimperméabilisation des espaces extérieurs, des enveloppes budgétaires d'investissement telles que les « tranches annuelles » contribuent à l'entretien, au bon fonctionnement des bâtiments et au renouvellement des équipements qui sont propriété de la Ville de Besançon. Elles contribuent également à l'entretien et à l'amélioration des espaces extérieurs. Nous avons fait le choix, dès 2021, de revaloriser de 50 % le montant de ces tranches annuelles. Dès l'aube du mandat, l'ambition de la Ville de s'engager résolument dans la transition énergétique a été concrétisée au travers du plan « Écoles et Crèches » par la rénovation massive des bâtiments scolaires et de la petite enfance. Nous venons d'inaugurer, ce lundi, la crèche fraîchement rénovée de Saint-Ferjeux. Cette crèche répond aux attentes de la crèche bisontine du 21^e siècle, aussi bien aux besoins fonctionnels des bâtiments en matière de transition écologique pour les années à venir, qu'à toutes les attentes du personnel et des enfants qui seront dans cette crèche.

En 2025, 5 316 000 € seront consacrés à diverses interventions sur les bâtiments de la ville. Ils répondent à des besoins exprimés par les occupants de locaux mis à disposition. Les services du département Architecture et Bâtiments sont en lien avec ces personnes tout au long de l'année, à travers des Conseils d'école, avec les clubs sportifs dans les différents gymnases, dans les piscines, avec des artistes qui enrichissent nos orchestres, nos fanfares, qui pratiquent le théâtre, la danse dans les différents équipements culturels, les maisons de quartiers, les espaces associatifs, et dans

les écoles. Lorsque l'école est finie, les écoles sont ouvertes pour toutes les associations. Je vais vous donner quelques exemples. En 2025, le Fort de Bregille fera l'objet d'interventions sur la salle du manège et dans les locaux, donc dans le fort lui-même, dans les locaux d'accueil de loisirs. Des travaux seront également faits sur le pôle des Tilleuls suite à la mise en place d'un multiaccueil constitué d'une crèche et d'une halte-garderie. Pour que les espaces deviennent plus fonctionnels, des travaux complémentaires seront réalisés entre ces deux unités.

Les tranches annuelles répondent également à des projets nouveaux. Un espace entièrement rénové dans l'annexe en face de la bibliothèque Pierre Bayle permettra d'ouvrir un tiers-lieu jeunesse en avril prochain, qui sera rendu accessible à l'ensemble de la jeunesse bisontine, donc tous les jeunes bisontins et les jeunes bisontines. A cause de notre climat changeant, et afin que la population puisse profiter de la fraîcheur en période de fortes chaleurs, nous poursuivrons la mise en circuit fermé des fontaines. C'était le cas de la fontaine Bacchus en 2024 et ce sera le cas de la fontaine Saint-Quentin place Victor Hugo en 2025.

Par ailleurs, la Ville de Besançon s'est résolument engagée dans la décarbonation de ses moyens de production d'énergie. À ce jour, la Direction de la Maîtrise de l'Énergie gère un parc de 200 chaufferies (chaufferies au bois, gaz, tout ce qui est le solaire thermique). La Ville consomme exclusivement de l'électricité verte de par les contrats passés avec ses fournisseurs. Nous avons aussi considérablement développé notre propre production d'électricité photovoltaïque. Entre 2020 et 2025, nous aurons multiplié par 3,5 tout ce qui concerne la production d'électricité photovoltaïque, ce qui représentera 21 % des besoins en électricité des bâtiments de la Ville. Pour poursuivre cette politique volontariste, des investissements seront consacrés à la réfection de toiture, notamment du gymnase de Châteaufarine avant un nouveau déploiement de panneaux photovoltaïques plutôt en 2026. Pour 2025, le parc photovoltaïque sera complété par des installations au stade Léo Lagrange et sur le parking de la Cuisine centrale sous forme d'ombrières.

Pour garantir les performances et l'optimisation des moyens techniques, il est nécessaire de diversifier les métiers et de déployer des outils de suivi et de pilotage de nos installations. En 2025, nous investirons dans une application qui permettra de suivre à distance les installations photovoltaïques. Cette gestion technique centralisée sera comparable à celle déjà déployée pour le chauffage concernant les bâtiments. En 2027, toute collectivité devra disposer de tels moyens au travers du décret tertiaire ou du décret taxe. La Ville de Besançon prend les devants en parfaite cohérence avec les objectifs du Plan Climat qui visent une baisse de nos consommations de 30 % entre 2019 et 2030. Au titre de la production de la maîtrise de l'énergie, près de 700 000 € seront investis en tranche annuelle pour 2025, et 630 000 € seront consacrés à des moyens dédiés à l'information, au numérique, avec des ambitions tels que la réduction de la consommation de papier, en poursuivant des investissements qui permettent de dématérialiser nos documents, la mise à disposition des petites Bisontines et petits Bisontins des moyens d'apprentissage les plus récents en poursuivant le déploiement de tableaux interactifs dans les écoles maternelles.

Dans un contexte climatique et budgétaire incertain, la Ville bouge. Elle change pour assurer malgré tout à ses habitants un certain confort et des perspectives durables dans les années à venir.

Mme BRAUCHLI.- Je vais vous présenter quelques exemples de nos tranches annuelles pour 2025. Il y aura le renforcement de l'expertise et de la gestion du patrimoine arboré de la ville. Quand je dis « patrimoine arboré de la ville », c'est le patrimoine urbain, la gestion de la forêt relevant d'un budget annexe, donc dans nos parcs, nos squares, nos promenades, nos cours d'école, etc. Ce renforcement des expertises nécessaires en raison des dérèglements climatiques qui s'accroissent, je ne vous apprend rien – que ce soient les fortes chaleurs, les sécheresses, mais aussi des pluies abondantes, des sols détrempés, des tempêtes de vents violents, et nous avons tout un catalogue de dérèglements climatiques, malheureusement – est une question très importante, car de sécurité, justement. Rappelons-nous l'épisode du tilleul de Chamars. Nous avons vraiment besoin aujourd'hui de davantage d'expertises d'une part, et d'autre part qu'elles soient plus rapprochées dans le temps. Auparavant, nous pouvions avoir des expertises tous les trois ans ; aujourd'hui, nous devons les faire tous les deux ans, dans un souci de surveillance accrue et de sécurité.

Je vais vous donner un autre exemple. Pour le maintien de leur conformité et pour le niveau de sécurité, il y a la réhabilitation d'aires de jeux pour enfants, avec des travaux d'amélioration, des aires de jeux publiques et scolaires. Là aussi, c'est vraiment une question très importante de sécurité.

Il y aura évidemment dans les tranches annuelles la poursuite de la végétalisation de la ville, avec la campagne annuelle de plantation d'arbres et d'arbustes. Il y a aussi des travaux de restauration et d'aménagement dans les espaces verts de la ville, dans le but d'améliorer la qualité de sites accueillant du public. Il s'agit là de travaux de rénovation, de restauration, d'aménagement dans les espaces verts de la ville, d'amélioration fonctionnelle d'accessibilité, de sécurité et parfois d'ouverture

de nouveaux sites au public. Par exemple, il y aura l'agrandissement de l'aire de jeux de la place des Tilleuls à Palente, en lien avec la végétalisation de la place faite par le budget participatif. Nous en profiterons pour agrandir l'aire de jeux pour les enfants. Il y aura aussi la requalification de la cour de la crèche Bersot, la réfection et la désimperméabilisation partielle des cours maternelles et primaires de l'école d'Helvétie et diverses études d'aménagement, comme la doline à Montrapon, les abords de la maison de quartier de Bregille, l'extension de l'aire de jeux de Velotte, et divers travaux et améliorations fonctionnels des parcs et jardins, des espaces verts et des jardins familiaux, un peu partout.

Il y a également divers travaux en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages, par exemple la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes, dont on parle beaucoup, la gestion de notre vigne municipale, le programme annuel de valorisation des paysages et de la biodiversité dans nos collines bisontines et la valorisation des continuités socioécologiques en milieu urbain.

Il s'agissait juste de quelques illustrations de réalisation dans le cadre de nos tranches annuelles. Merci.

Mme LA MAIRE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. - Merci, Madame la Maire. Madame BRAUCHLI, je vous ai posé une question. Vous avez joué le fusible de cette affaire qui traîne depuis 11 mois. Je ne sais pas si nous pouvons le faire, parce que nous aimerions bien avoir des réponses, notamment suite au courrier que nous avons reçu par rapport aux organisations syndicales. Nous ne savons pas comment interpréter tout cela. Nous aimerions donc bien vous entendre sur le sujet. Concernant cette programmation prévisionnelle sur ces travaux, ce sont plus de 16 M€ positionnés dans le cadre de cette tranche annuelle, avec des travaux dans toutes les politiques portées par la collectivité.

Je voudrais m'arrêter sur plusieurs sujets. Le premier concerne le chauffage urbain. Nous l'avons vu dans le rapport, le chauffage urbain arrive au bout du Super U du secteur de l'Amitié et il aboutit devant la basilique Saint-Ferjeux. Je vous avais déjà questionnée en Conseil Communautaire. Je vous avais demandé si le chauffage urbain pouvait raccorder la basilique Saint-Ferjeux qui est aujourd'hui propriété de la Ville, d'autant plus que des travaux ont été engagés, notamment dans le cadre de la réfection de l'orgue. Je crois que plus de 100 000 € ont été posés sur l'orgue. Anthony NAPPEZ, en charge de ce dossier au sein de Grand Besançon Métropole, m'avait répondu en ces termes : « *Il ne serait pas illogique que la basilique soit raccordée* ». Ensuite, nous avons reçu un message nous disant qu'en fin de compte, ce n'était pas forcément possible et vous aviez opiné du chef, Madame VIGNOT, en disant que vous n'y étiez pas favorable. Je ne comprends pas aujourd'hui que cette basilique, propriété de la Ville et qui est un patrimoine remarquable de notre territoire, ne soit pas raccordée au réseau de chaleur qui arrive à 10 m de l'entrée de la basilique alors qu'il est important de pouvoir le faire.

Un deuxième sujet m'a fait sourire. En juin 2023, je vous ai interpellée sur les problématiques d'amiante dans les écoles. D'ailleurs, je suis toujours en attente de l'ensemble des dossiers techniques amiante de toutes les écoles, je ne les ai pas eus. J'ai eu quelques diagnostics, mais je suis loin d'avoir tous les dossiers techniques. Vous m'aviez répondu que tout était sous son contrôle, que vous aviez mieux que mieux. Lorsque je regarde depuis cette intervention de juin 2023, ce sont plus de 500 000 € positionnés, que ce soit en décision modificative ou encore là, puisque 200 000 € seront votés sur l'amiante. Plus de 500 000 € seront ainsi positionnés sur le désamiantage et la réfection de certaines écoles. Vous aviez moqué le sujet, vous vous étiez moqué de nous, de moi en l'occurrence, ce qui n'est encore pas très grave en soi, mais le fait d'être intervenu sur le sujet a permis tout de même de faire avancer les choses, comme quoi, lorsque l'on met 500 000 € un an et demi plus tard, c'est qu'il y avait un vrai sujet à traiter autour de l'amiante.

Ensuite, j'aimerais bien avoir des informations, car nous sommes souvent interpellés par les Bisontines et les Bisontins, concernant le réseau Lumière. Sur le réseau Lumière, vous annoncez dans ce rapport 476 km de fibre optique positionnés. Je sais que Monsieur COUDRY en a la responsabilité, mais aujourd'hui, nous nous retrouvons encore en déshérence à certains endroits du territoire bisontin. De nombreux commerces et entreprises qui télétravaillent nous interpellent sur ce sujet. Je voudrais savoir où nous en sommes notamment dans cette relation avec Orange qui traîne depuis un moment, de manière à pouvoir apporter des réponses précises et factuelles aux Bisontines et aux Bisontins.

Pour terminer, j'ai deux questions. Vous parlez des infrastructures, vous dites que l'après Jeux Olympiques à apporter une recrudescence de licenciés dans différents clubs sportifs bisontins. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons un nombre croissant d'adhérents dans nos clubs sportifs et que nous rencontrons des difficultés fortes en matière d'infrastructures et de créneaux, et

Abdel GHEZALI le sait très bien. À chaque fois, vous essayez de vous réfugier derrière cette phrase : « *Il y a une recrudescence après les Jeux Olympiques* ». Non, nous savons que les problématiques de créneau ne datent pas d'aujourd'hui sur le territoire. Nous portons le sujet depuis un moment. Aujourd'hui, il manque trois gymnases sur le territoire. Nous savons que celui de Planoise est lancé. Nous pensons que deux autres doivent encore sortir de terre, plus une grande Aréna, ce que vous savez.

Ma question est la suivante : *quid* de l'après-JO ? Nous avons vu que, de par le fonds de dotation JO, 48 M€ ont été distribués sur les territoires, plus de 5 000 équipements sportifs ont été financés. Comment notre collectivité s'est-elle inscrite dans cette démarche aujourd'hui de financement dans ces fonds de dotation portés par les JO ? Je ne suis pas sûr de l'avoir vu en tant que tel sur notre territoire. Je voudrais donc savoir si nous avons porté candidature ou si nous avons porté des projets dans ce sens. Aujourd'hui, je ne l'ai pas vu. En tout cas, ce serait dommage, puisque ce sont tout de même plus de 1 200 projets portés dans le cadre de ce fonds de dotation JO, plus de 4,5 millions de bénéficiaires. Je ne suis pas certain que le territoire bisontin en ait bénéficié.

Mme LA MAIRE.- Vous avez posé un certain nombre de questions, je vais apporter un certain nombre d'éléments. Concernant la basilique, je laisserai Annaïck CHAUVET vous apporter des éléments très techniques et factuels.

S'agissant de la question de l'amiante, un groupe de travail a travaillé. Il avait montré qu'un plan était proposé. Par ailleurs, si nous regardons tout ce que nous faisons sur l'amiante, il est bien évident que chaque fois que nous travaillons sur des bâtiments, il y a systématiquement des plans amiante, mais je pense que vous le savez, car si le Conseil Général a à travailler sur de nombreux bâtiments, nous sommes au même niveau. D'ailleurs, je rappelle le travail réalisé sur les routes et les enrobés qui sont tous plus ou moins touchés sur ces questions d'amiante. Je ne sais pas quel plan anti-amiante vous avez mis en place sur l'ensemble du territoire du Doubs, mais il serait intéressant de l'avoir.

Sur la question du réseau Lumière, je pense que je donnerai la parole à Sébastien COUDRY. Concernant Orange, nous allons reprendre l'histoire, car il est toujours intéressant de rappeler de quoi il est question. Il y a eu un contrat national dans lequel il était question de considérer qu'avec le développement économique et le développement en général de tous les services, avec une avancée en matière du numérique, il était urgent et nécessaire de déployer la fibre sur tout le territoire, et ce choix a été fait au niveau national. Un contrat a été signé avec Orange, en particulier dans notre secteur. Nous parlons bien d'un contrat entre l'État et Orange. Lorsque l'on est maire et que l'on est en 2020, on hérite d'un certain nombre de questions, parfois de difficultés. Une des difficultés rencontrées à l'époque était qu'Orange n'avait pas la réponse adaptée au PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), la partie patrimoine préservé de la Ville de Besançon qui concerne essentiellement la Boucle. Des réunions ont été organisées par Orange, car c'est de leur responsabilité.

Il a été maintes fois demandé d'avancer sur ce dossier et nous avons là encore eu à cœur de nous réunir très régulièrement avec la Préfecture pour rappeler qu'Orange n'avait pas atteint ses objectifs dans les délais pour lesquels il avait signé son contrat. Ils sont venus nous expliquer qu'ils rencontraient des problèmes avec la sous-traitance, que ce n'était pas facile d'être force de proposition dans un secteur préservé comme celui que nous avons la chance d'avoir à la Ville de Besançon. Finalement, face à l'obligation et peut-être de très lourdes pénalités auxquelles ils allaient être confrontés, ils ont trouvé des solutions. Ils ont changé de prestataire. Ensuite, ils sont revenus vers nous et il y a encore quelques jours, ils sont venus nous apporter leur plan de déploiement de l'infrastructure de la fibre sur Besançon. Le travail que nous avons fait ensemble fait que nous avons privilégié le travail sur le quartier de Battant. Nous avons fait un travail très fin, car non seulement il faut répondre à tous les enjeux de préservation, mais aussi voir comment cela impacte au quotidien ce quartier au fur et à mesure que cette fibre pourra se déployer. Oui, rappelons-nous que la question d'Orange était d'être dans la capacité d'apporter les réponses adaptées aux exigences nécessaires dues à notre urbanisme, et nous en sommes très fiers.

Sur la question du sport, je donnerai la parole à Abdel GHEZALI.

Sur la question de la recrudescence, je suis surprise. Nous n'avons jamais attendu les Jeux Olympiques, même si nous sommes très heureux qu'ils provoquent une recrudescence. Si nous avons investi sur quatre gymnases pour les rendre plus confortables, plus adaptés, pour leur permettre de baisser leurs coûts de fonctionnement, car nous savons que ces équipements sont extrêmement onéreux en termes d'énergie, c'est bien parce que nous savons que ces équipements devaient absolument être bien dotés pour supporter l'usure qu'entraînent les utilisations et les occupations nombreuses. Par ailleurs, oui, nous avons décidé d'investir sur une extension de gymnase sur Planoise. Pour l'Aréna, je suis très fière et le monde du cyclisme nous en est très

reconnaissant. Nous avons travaillé sur un projet très concret – je ne sais pas si nous pouvons l'appeler « Aréna » – qui permettrait, si nous avions aujourd'hui les moyens d'investir, et si le choix était fait par l'ensemble des élus du Grand Besançon, de faire en sorte que nous ayons non seulement un anneau cycliste, mais aussi un équipement important, très polyvalent, dont nous avons besoin.

Si demain vous êtes en mesure de m'expliquer que l'on pourrait se permettre de promettre des équipements nouveaux à la population de Besançon et du Grand Besançon – et vous le savez, car vous avez aussi la gestion des financements des collectivités dans votre rôle de vice-président – je ne mentirai pas là encore aux Bisontins. Nous sommes là plutôt sur un beau travail que nous menons sur nos équipements pour garantir d'ailleurs le fait de ne pas céder à l'usure qu'ils peuvent subir actuellement, et surtout pour voir les prochains projets qui pourront émerger dès que nous aurons une plus grande visibilité sur l'ensemble des moyens. Néanmoins, ne nous trompons pas.

D'ailleurs, je souligne que lorsque nous décidons un plan « Écoles et Crèches » et que nous avons le grand bonheur d'inaugurer une nouvelle crèche à Saint-Ferjeux, que nous y investissons plusieurs millions d'euros sur lesquels le Département nous a accompagnés pour partie, j'ai été très heureuse de découvrir que d'un seul coup, nous avons la chance et le bonheur d'avoir sept conseillers départementaux, ce qui pourrait ressembler à une campagne électorale. En tout cas, une chose est certaine : vous étiez fort nombreux pour applaudir l'investissement que nous faisons sur notre petite enfance et sur nos équipements. Oui, Monsieur FAGAUT, il y a un retard considérable en France sur les équipements scolaires. Oui, nous avons 63 groupes scolaires, 63 écoles. Pour notre plan de financement, ce sont presque 80 M€ qui se déploieront et qui permettront d'avoir atteint aujourd'hui un travail sur quatre écoles, sur la première crèche qui vient de sortir et sur d'autres qui sortiront d'ici 2026-2027.

Oui, Monsieur FAGAUT, nous sommes bien dans une trajectoire d'investissement. Je le rappelle, car pour les tranches annuelles que nous avons aujourd'hui investies – et j'en suis très fière – nous n'avons pas reculé. Nous sommes sur une enveloppe globale de 16 M€ annuels et nous n'avons pas fléchi ni en investissement ni en fonctionnement. Je tiens tout de même à le saluer, car cela signifie que nous avons des services en mesure de travailler sur les projets et pour faire en sorte que nos budgets puissent nous permettre de continuer à être dynamiques et d'apporter des équipements de belle qualité et qui montrent la considération que nous avons dans tous nos quartiers quant au travail mené par l'ensemble des élus et des services.

Je donne la parole à Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI.– Merci, Madame la Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais vous me tendez la perche, Monsieur FAGAUT. D'abord, je pense que tout le monde l'entend, y compris vous-même, puisque vous êtes aussi attentif au sport, lorsque nous parlons de projet, et vous voyez les annonces. Nous verrons dans les prochains jours les différentes annonces sur le sport avec un mouvement sportif... Je vois que ma réponse ne vous va pas, puisque vous soufflez... En tout cas, pourquoi est-ce que je parle de cela ? Vous avez posé une question sur les infrastructures et s'il y avait d'autres projets. Aujourd'hui, le mouvement sportif est vent debout quant aux annonces faites sur le sport, avec 100 M€ proposés par le gouvernement et une annonce faite la semaine dernière concernant une diminution de 34 M€. De nombreux sportifs ont même signé une tribune pour dire qu'après les JO, il n'était pas acceptable d'avoir ces annonces même si l'effort devait être partagé par tous.

Concernant vos questions, vous dites que Madame la Maire et moi-même aurions dit qu'après les JO, nous avons eu une recrudescence de licenciés. Certes, il y en a une, mais elle n'a pas été extraordinaire et elle se mesure sur certains sports. Par rapport aux créneaux, nous l'avons dit et je le répète. Puisque nous avons une vie associative très forte et très riche, nous rencontrons des difficultés à répondre à toutes les demandes des associations sur les créneaux. S'agissant du fonds de dotation de l'État, oui, nous y répondons lorsque nous posons nos projets. J'ai en tête par exemple la piste VTT pour laquelle nous serons accompagnés et subventionnés dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport. Vous avez parlé du gymnase Diderot. Il a un budget légèrement supérieur à 13 M€, ce qui ne règlera pas tout, mais cela nous donnera un peu d'oxygène pour les créneaux des différents clubs.

S'agissant du sport d'une manière générale et l'après JO, comme précisé par Madame la Maire, nous avons fait le choix politique de maintenir les subventions à toutes les associations, dont les associations sportives. Nous consolidons ainsi le mouvement sportif dans ses aspects financiers, car je crois que les associations en ont bien besoin, d'autant plus avec les annonces qui ont pu être faites. Oui, nous continuons à travailler.

S'agissant de l'Aréna, nous pouvons tous avoir des projets, et c'est bien ainsi. Nous en aurons certainement. Néanmoins, cela a été rappelé. Nous ferons cela au regard de l'accompagnement,

puisque vous parliez du fonds de dotation, non seulement des collectivités, mais surtout de l'État, d'autant plus dans de tels projets. Nous avons déjà commencé avec un projet concernant le gymnase Diderot.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Sébastien COUDRY pour la réponse sur la fibre.

M. COUDRY.- Concernant la fibre, c'est un sujet Grand Besançon sur le périmètre du Grand Besançon. Évidemment, cela concerne la Ville. J'ai l'honneur de présider ce syndicat depuis quatre ans, dont il faut tout de même rappeler les missions. Il s'agit d'un réseau de fibre optique en propre utilisé par nos collectivités et nos institutions, notamment pour les écoles, pour le CSU, la vidéoprotection, etc. Il y a également du wifi. À ce titre, le vice-président du Département est Denis LEROUX et vous êtes également suppléant dans ce syndicat. Le syndicat propose la location à des opérateurs privés qui factureront à des clients. Il ne facture donc pas directement à des clients. J'en profite également pour saluer l'anniversaire du syndicat Lumière qui fête ses 30 ans. Je rappelle qu'à sa création pour relier des bibliothèques municipales et universitaires, c'était le premier réseau optique de France et le deuxième d'Europe. Néanmoins, concernant votre question, le syndicat Lumière n'intervient pas pour le fibrage des citoyens. Vous l'aurez compris, il s'agit d'un contrat national entre Orange et l'État.

Concernant le suivi de ce fibrage sur le Grand Besançon, nous avons un Comité de Suivi présidé par le Premier vice-président de Grand Besançon Métropole, Gabriel BAULIEU. Ce Comité se réunit tous les semestres pour faire le point sur l'avancement des travaux du fibrage sur l'agglomération par Orange. Les débats y sont souvent vifs en termes d'objectifs. Cela a été rappelé. Nous avons aussi des réunions en préfecture, le sujet étant géré en partie par l'État. Là aussi, nous avons des exigences et des demandes de résultats sur l'avancement des travaux. Ce sujet est vital pour nos concitoyens, pour leur vie quotidienne et professionnelle. Sachez que depuis que nous suivons cela, depuis le début du mandat, que nous n'avons pas de planification de travaux de la part d'Orange. Nous n'avons donc pas de visibilité sur l'état d'avancement de la fibre. Récemment, Orange a changé de sous-traitant. Nous avons plus d'informations et de meilleures visibilité sur les objectifs.

Vous avez été témoin de la manifestation de certains habitants dans des quartiers de Besançon. Nous les avons reçus, nous essayons de répondre aux citoyens du mieux que nous pouvons lorsqu'ils nous écrivent, et également aux maires, puisqu'ils sont concernés dans leurs hameaux, auxquels il faut répondre et auxquels nous demandons des informations pour qu'ils puissent informer également leurs populations.

Concernant le quartier en question, Velotte, nous avons eu de meilleures réponses et il y a un vrai sujet sur le centre-ville, puisqu'il s'agit de bâtiments classés. C'était le gros sujet, le gros manque par rapport au centre-ville. Orange propose des alternatives en attendant, mais nous souhaitons évidemment, avec l'État, que le centre-ville soit fibré très rapidement. Globalement, les chiffres sont plutôt bons hors centre-ville pour le Grand Besançon. Concernant les hameaux et les zones grises d'après les propos d'Orange – vous pouvez le vérifier sur le site public de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) qui suit la fibre –, toutes les zones qui ne seront pas rapidement fibrées seront raccordables sur demande, c'est-à-dire qu'il suffit à un citoyen de contacter n'importe quel opérateur commercial et de lui signifier son souhait d'être raccordé. À partir de là, Orange est soumis à l'obligation de les raccorder sous six mois.

Mme LA MAIRE.- Je le dis officiellement, ils nous ont promis le déploiement de la fibre sur une centaine de rues d'ici la fin du mois de juin. Nous sommes contents. La parole est à Annaïck CHAUVET pour le réseau de chaleur.

Mme CHAUVET.- Je vais vous apporter des éléments sur la basilique Saint-Ferjeux et le mode de chauffage. Nous avons besoin de chauffer cette basilique quelques jours dans la semaine, et elle représente un gros volume. Pour la chauffer, il faut une puissance importante pour une longue durée. En effet, une boucle d'eau chaude doit chauffer le bâtiment. Par la suite, c'est un chauffage constant. Nous pourrions l'étudier, mais d'abord, le coût du raccordement serait très coûteux, de même que l'abonnement. Il y a donc vraiment peu de chance que la paroisse accepte ce genre de chauffage qui, au final, serait beaucoup plus coûteux que celui qu'ils ont actuellement. Aujourd'hui, ils chauffent à l'aide d'un radiant qui souffle de la chaleur très rapidement le temps d'occupation de la basilique. Voilà l'explication que je peux vous donner.

Mme LA MAIRE.- Monsieur FAGAUT, vous souhaitez reprendre la parole.

M. FAGAUT.- Merci pour l'ensemble des réponses que vous avez essayé de m'apporter.

Madame la Maire, j'ai trouvé très mesquine votre réflexion sur la présence d'un nombre d'élus du Département sur l'inauguration de la crèche lundi après-midi à Saint-Ferjeux. Lorsqu'un beau projet comme celui-là, un projet de 3,2 M€ pour lequel le Département apporte plus de 10 %, est porté par les collectivités, par la Ville de Besançon, il n'est pas illogique que les vice-présidents soient présents, notamment la présidente du Département (qui était présente). Je sais que ma présence vous a crispée. Néanmoins, concernant cette crèche à vocation d'insertion professionnelle, étant donné que c'est ma délégation aujourd'hui, il est vrai que c'est toujours aussi important d'avoir ce genre de dispositif dans nos crèches au sein de nos villes. J'ai donc trouvé votre remarque assez mesquine.

Concernant les créneaux, cher Abdel GHEZALI, ma question n'était pas celle-là. J'ai demandé, suite aux JO, même dans le cadre des JO, comment nous nous sommes positionnés dans le cadre de fonds de dotation qui a regroupé quasiment 50 M€, soit plus de 1 200 projets accompagnés. Je pense que nous aurions pu en bénéficier. Il y a aussi le plan « 5 000 équipements Génération 2024 », avec derrière, 5 000 terrains de sport qui ont été portés. Je n'ai pas le sentiment, que, malheureusement, la Ville de Besançon a fait acte de candidature, alors que nous avons aujourd'hui un besoin important d'infrastructures et que les clubs demandent des créneaux supplémentaires.

Madame la Maire, je suis ravi de vous entendre parler de l'Aréna. Nous la portons depuis très longtemps. En revanche, si je regarde le plan pluriannuel d'investissement porté à Grand Besançon Métropole, il ne me semble pas qu'il soit inscrit et je ne crois pas en voir vu les financements ni le calendrier. Qui ment ? Qui dit la vérité ? On peut dire « *on lance des études* », mais s'il n'y a pas de réalité dans le temps ni dans le financement derrière, on peut lancer toutes les études que vous voulez, dire « *on va faire* » – et d'ailleurs, j'attends toujours celle sur les « bouchons » de Besançon, il me tarde de voir tout cela, mais nous en reparlerons en Conseil Communautaire – sauf que l'Aréna n'est pas positionnée, il n'y a pas de financement en face, et le calendrier est loin d'être posé.

Pour Monsieur COUDRY, concrètement, que se passe-t-il ? Avec Madame VIGNOT, vous m'avez refait toute l'histoire d'Orange, que nous connaissions déjà. Cela fait un moment que nous connaissons l'histoire du syndicat mixte Lumière et tout ce qui se passe avec Orange. Concrètement, que se passe-t-il à Velotte et en centre-ville ? Que répondons-nous, en tant qu'élus bisontins, aux Bisontines et Bisontins qui nous interpellent sur ce sujet ? Que leur disons-nous ? Je n'ai encore pas compris la réponse que vous m'avez apportée.

Pour terminer, Madame CHAUVET, la basilique appartient à la Ville de Besançon. Elle est patrimoine de la Ville de Besançon. J'entends ce que vous me dites, qu'elle n'est pas chauffée tout le temps, mais nous avons tout de même un réseau de chaleur qui arrive à 10 m. Vous m'avez dit : « *On va étudier* ». C'est pour me dire poliment que vous m'avez répondu, mais derrière, je ne comprends pas qu'avec un réseau de chaleur qui arrive à 10 m, pour lequel tout a été cassé pendant de nombreux mois sur le secteur de la basilique, on n'ait pas investigué davantage pour faire en sorte de chauffer cet espace. Un jour, sa remise en état relèvera de la responsabilité de la Ville, car d'après ce que j'entends, et pour l'avoir visitée plusieurs fois, pour y aller quelquefois, il s'avère qu'à certains endroits, elle est dans un état pas très « chouette ». On vient de mettre 100 000 € dans l'orgue. Il y a un paradoxe dans ce que vous évoquez, car d'un côté, on rénove en mettant 100 000 € dans cet orgue remarquable, et d'un autre, vous ne voulez pas investiguer cette possibilité de chauffage avec ce réseau de chaleur. Aujourd'hui, comment chauffe-t-on ? Il y a toujours ce problème.

Mme LA MAIRE. - Vous n'allez pas continuer !

M. FAGAUT. - Je pourrais. J'ai encore quelque temps.

Mme LA MAIRE. - Non, c'est terminé !

Concernant Velotte, Orange est en train de lancer les travaux de fibrage. La réponse est là. Le dossier est clos. La fibre va se développer sur Velotte.

Concernant la basilique et la réponse de mon adjointe quant à la question de l'énergie, je crois que quelque chose est étonnant. On ne vend pas du vent à nos habitants. La basilique représente un gros volume, le rapport thermique est important. C'est une question de thermicien. Amener un réseau de chaleur ne correspond pas au besoin thermique de ce bâtiment. Cet élément technique ne lui correspond pas. Il ne faut donc pas se tromper. Ce n'est pas parce qu'un tuyau passe devant chez vous qu'il faut forcément vous y brancher s'il n'est pas adapté, et vous pourrez demander des conseils à de nombreux thermiciens. Je pense qu'à un moment donné, nous devons être confiants dans le travail porté par nos services. Nous avons de très beaux services qui ont développé un savoir-faire, en particulier sur la question du réseau de chaleur. Je pense que ce qui nous importe, c'est un déploiement extrêmement efficace et adapté. Je répète – Vous ne m'écoutez pas, mais ce n'est pas grave ! – que ce réseau est le plus décarboné de France, Monsieur FAGAUT.

M. BODIN.- Pour revenir sur le fibrage, il faut tout de même regarder le contexte. La France est le pays le plus avancé en Europe sur le fibrage. Ceux qui ne sont pas fibrés peuvent se plaindre, et ils ont raison, mais c'est globalement une relation entre l'État français et les opérateurs. Pour nous, l'opérateur est Orange. Cet opérateur n'a pas eu de sous-traitant pendant un an, il en a changé, et l'État français lui a enjoint d'accélérer le rythme, notamment, parce que nous étions en retard. Nous faisons partie des territoires français le plus en retard. Nous constatons ces moyens, puisque par rapport au site de Velotte, j'ai écrit le 15 janvier dernier à la responsable du collectif de Velotte Vallières et elle m'a répondu : « *Le fibrage des rues est maintenant bien avancé. Nous continuons de suivre la situation des oubliés* ». Nous avons pu constater qu'en deux mois, cette situation avait beaucoup avancé sur Velotte, sur Vallières et sur le centre-ville, comme le disait Madame la Maire. Orange va enfin nous donner un calendrier de fibrage. Cet opérateur s'est engagé sur le fait que le 1^{er} juillet, la Boucle devrait normalement être fibrée. Si tel n'est pas le cas, l'État se retournera de nouveau vers Orange qui sera soumis à des pénalités, comme cela a déjà été le cas par le passé. C'est vrai que nous étions en retard. L'État a enjoint de mettre davantage de moyens supplémentaires, et nous constatons ces moyens, en termes humains, très régulièrement sur la Ville de Besançon. Nous réussissons donc à rattraper notre retard.

Mme LA MAIRE.- Je précise que ce n'est pas nous qui avons du retard, mais Orange. La preuve : Orange a été convoqué à la Préfecture et menacé de très lourdes pénalités. Rétablissons les choses. Cet opérateur accuse un énorme retard sur notre centre-ville. La parole est à Sébastien COUDRY pour compléter.

M. COUDRY.- Vous nous dites que vous connaissez l'histoire du syndicat Lumière. Visiblement, ce n'est pas le cas, puisque vous faites le lien entre le syndicat Lumière et le fibrage des citoyens, à moins que je n'aie pas compris. Je ne vois pas pourquoi vous avez cité le syndicat Lumière concernant la fibre. Ensuite, s'agissant de Velotte, cela a été dit. C'est un raccordement plutôt en aérien. Concernant le centre-ville, cela a été évoqué, sachant que sur le Grand Besançon, le taux de raccordement est supérieur à 85 %. Voilà le résultat qui ne nous incombe pas, puisqu'Orange s'en occupe. De plus, nous avons enfin une visibilité sur la planification. Voilà aussi des éléments qui nous permettent d'avancer. Je rappelle que les habitants qui ne sont pas concernés par le raccordement direct pourront faire le raccordement à la demande.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de mettre au vote le rapport n° 5. Excusez-moi, Karima, vous souhaitiez prendre la parole.

Mme ROCHDI.- Je lis dans ce rapport que la programmation des tranches annuelles – je vous cite – : « *a l'ambition forte d'adapter la ville aux transitions, de faire face aux grands enjeux du XXI^e siècle* ». Je vous cite encore : « *Par notre action, nous répondons aux exigences du XXI^e siècle d'une ville engagée pour le climat et pour le vivant* ». Une fois cette ambition forte et indispensable exprimée, nous nous attendons à des projets innovants à la mesure du défi, que ce soit au niveau des tranches annuelles, ou beaucoup plus largement, concernant le budget. Toutefois, nous restons là sur des interventions parcellaires qui ne témoignent pas suffisamment d'une volonté de transformer les aménagements urbains. Certes, la création des pistes cyclables au coup par coup, et sans véritable plan d'ensemble, les plantations d'arbres, la végétalisation, même si elle reste timide jusque-là, de certains espaces sont louables, mais face à l'urgence climatique, au défi énergétique, ces interventions restent bien en deçà des enjeux. À Besançon, nous avons besoin de projets beaucoup plus structurants qui marqueraient votre mandat, Madame la Maire.

J'ai là quelques exemples. Vous envisagez peut-être ces projets, vous les connaissez peut-être :

- la végétalisation des toitures d'immeubles : envisagez-vous de l'introduire dans les équipements existants, dans les futures constructions aux Vaïtes, ou d'en ajouter sur les tours récentes du quartier Vauban ?
- la multiplication des sentiers pédagogiques immersifs sur la biodiversité ;
- le développement des jardins de pluie communautaires : j'ai des exemples ici si vous souhaitez voir à quoi cela peut ressembler ;
- la couverture des parkings par des ombrières végétalisées et propices à l'installation, justement, des panneaux solaires : cela peut concerner les parkings Isenbart, Cusenier, Battant ou les parkings relais qui seraient aussi, par la même occasion, mieux protégés, plus

accueillants et plus incitatifs pour les automobilistes souhaitant laisser leur véhicule en entrée de ville.

Non seulement ces réalisations répondent à un besoin, mais elles embellissent aussi la ville. Je peux vous laisser ces photos si vous souhaitez les consulter.

Mme LA MAIRE.- Je vais répondre point par point, car globalement, cela touche un certain nombre d'éléments. Aurélien LAROPPE vous parlera de la conception des bâtiments et de la façon dont nous introduisons des éléments innovants dans le domaine. Je ne sais pas s'ils sont innovants, mais il s'agit de voir s'ils sont plutôt applicables. De la même façon, nous connaissons les jardins de pluie. Vous avez parlé d'ombrières végétalisées et photovoltaïques. Quelque chose ne fonctionne pas. Il faut choisir : soit elles sont végétalisées, soit elles sont photovoltaïques.

Mme ROCHDI.- J'ai parlé d'ombrières végétalisées ou photovoltaïques.

Mme LA MAIRE.- D'accord. Nous apporterons une réponse. Les sites que vous proposez sont en plein PSMV. Ils ne répondent donc pas aux critères du PSMV. Là aussi, il faut savoir que lorsque l'on fait des propositions, elles doivent pouvoir être intégrées.

Sur la question des structurants, je vais revenir sur la définition des tranches annuelles. Comme vous avez déjà fait un mandat, vous savez ce que cela signifie. En réalité, les tranches annuelles ne vont pas sur des projets structurants en tant que tels. Les projets structurants sont dans des projets nouveaux ou des restructurations complètes. Là, nous ne sommes absolument pas là-dessus. Les tranches annuelles ne sont pas faites pour cela.

Mme ROCHDI.- Elles peuvent accompagner un projet structurant.

Mme LA MAIRE.- À ce moment-là, ce n'est plus de la tranche annuelle. Soit c'est un projet structurant, soit c'est la tranche annuelle. C'est structuré ainsi, mais vous aviez vu passer ces éléments. Nous en avons discuté. Il faut le redire, car les habitants qui nous écoutent doivent se demander de quoi nous parlons. C'est simplement pour dire que ces éléments sont importants. Certains vont vous apporter des réponses pour voir la force d'action dans laquelle nous sommes pour aller sur la transition. En revanche, je suis d'accord avec vous, pour atteindre les objectifs que nous nous donnons, il faudrait beaucoup plus de moyens. Mais vous imaginez bien qu'au regard des budgets nécessaires à mobiliser, nous devons savoir de quelle loi de finances il sera question pour nous tous.

Je tiens aussi à apporter une autre précision. Lorsqu'il y a un travail d'analyse dans la façon dont nous avons répondu à tout ce qui relevait notamment du fonds vert, à chaque fois que des lignes ont été proposées pour aller sur des projets de transition et d'innovation, nous avons toujours été là et nous avons toujours été reconnus comme étant plutôt prêts justement à mobiliser les moyens quand ils existent. J'ai donc une réponse très claire. Nous avons des dossiers. Monsieur FAGAUT disait que nous faisons des études. Oui nos dossiers sont prêts lorsque l'État, la Région ou d'autres décident à un moment donné d'ouvrir des appels à projets, et qu'ils relancent sur certaines politiques. Nous sommes donc proactifs, ce qui est important. Nous savons là où nous pourrions investir efficacement et rapidement si nous avons les fonds correspondants.

Je donne maintenant la parole à Aurélien LAROPPE qui me l'a demandée.

M. LAROPPE.- Je pense que c'est un sujet que nous partageons. Pour répondre à vos différentes questions, nous sommes proactifs sur les sujets. Sur la question des toitures, vous évoquez Vauban. Cela ne se voit pas forcément, car la toiture d'un immeuble de cinq étages ne se voit pas forcément, mais celle du site Vauban est soit végétalisée, soit avec des panneaux photovoltaïques. Le dernier exemple est une résidence pour les seniors qui vient d'être livrée par le promoteur Kaufman, dont toutes les toitures sont végétalisées. C'est donc une vraie végétalisation avec de l'herbe qui pousse en toiture. C'est le premier point que je voulais évoquer avec vous.

Le deuxième point que vous avez évoqué concerne les parkings. Sur les Hauts-du-Chazal, sur le parking relais, un travail est en cours pour installer des ombrières photovoltaïques. C'est également le cas sur la Cuisine centrale et à de nombreux endroits sur les parkings publics de la collectivité. De plus, nous faisons également un travail sur les parkings privés sur le même sujet.

Je reviens sur un point. Globalement, nous avons des discussions en interne lorsque nous sommes sur les dossiers publics et en externe lorsque nous sommes avec des pétitionnaires privés. C'est un

point important, car la transition se fera non seulement avec l'argent public, mais aussi avec l'argent privé. Avoir des documents d'urbanisme nous permettant d'imposer cela nous permet justement d'utiliser l'argent privé pour engager une transition écologique, ce qui est extrêmement important. Par ailleurs, un point qui vous sera présenté sous peu, dans les prochaines semaines, a commencé à être débattu au niveau de l'agglomération au sein du PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal). Il s'agit de faire en sorte que les constructions neuves aient des toitures plates recouvertes soit de photovoltaïque, soit d'espaces végétalisés, ou des toitures-terrasses utilisables par les habitants, ce qui engage vers la transition écologique. De plus, cela a le don d'utiliser des fonds privés. C'est donc un véritable avantage, que ce soit pour nos concitoyens comme pour les finances publiques.

Mme LA MAIRE.- Je voudrais revenir sur un élément technique des jardins de pluie. Lorsque nous développons des noues pour répondre aux besoins pour séparer la question du pluviale, le travail est fait. Quand on réfléchit à ces jardins de pluie, il est intéressant de voir comment nous les gérons. Je vous rappelle qu'une autre calamité nous arrive sur ce territoire. Je veux parler du moustique tigre. Il est nécessaire que chaque fois que nous ouvrons des surfaces d'eau, nous soyons en capacité d'avoir une très bonne gestion pour éviter la dissémination qui atteint énormément certains secteurs de notre ville. Nous pouvons appeler cela « jardins de pluie », ou « noues ». Ces bassins se développent dans différents quartiers, par exemple dans le quartier de Grette-Brulard. Vous avez vu que là-bas, il y avait des espaces où nous rassemblons l'eau de pluie, ce qui permet de voir se développer une végétation plus aquatique.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. POULIN.- Je souhaite intervenir sur plusieurs éléments. Tout d'abord, s'agissant du montant total des tranches annuelles, ces enveloppes sont destinées prioritairement à des travaux de proximité, de rénovation immédiate de notre patrimoine. Nous avons durablement augmenté cette enveloppe de 20 % depuis ce mandat. Nous l'avons précisément augmentée sur plusieurs lignes sous-dotées, notamment celle liée aux espaces verts et à la biodiversité. En effet, il nous semblait extrêmement important, dans la période que nous traversons et qui a très bien été expliquée par Fabienne BRAUCHLI, d'avoir un suivi plus actif de nos arbres et d'accompagner la végétalisation de la ville. Nous avons également augmenté l'aspect de la maîtrise de l'énergie. C'est sur la gestion quotidienne de nos infrastructures. Au-delà de cela, il ne vous aura pas échappé que dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, dans notre budget, nous avons créé des lignes qui n'existaient pas, notamment une sur la désimperméabilisation de la ville, une autre sur les travaux d'économie d'énergie et la production d'énergies renouvelables, qui est tout de même dotée de plus de 7 M€ sur la période, pour des investissements qui n'étaient pas prévus lorsque nous sommes arrivés, que nous avons concrètement installés et qui sont en cours de réalisation dans ce mandat. Au moment du débat budgétaire, nous aurons l'occasion de voir déployer l'ensemble de ces lignes.

Je voulais simplement souligner que nous présentons ce rapport dès janvier pour permettre de démarrer au plus vite ces travaux et de ne pas attendre le vote du budget. Nous avons tous partagé cette préoccupation dans ce Conseil, de faire en sorte d'avoir les réalisations les plus rapides. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce rapport. Cela nous permet de lancer les opérations qui seront définitivement inscrites budgétairement au moment du vote du budget. Cette augmentation pérenne de 20 % nous permet de lutter, à travers ces tranches annuelles, contre ce que certains ont nommé la « dette crise », c'est-à-dire le sous-investissement dans l'entretien de nos bâtiments. Au cours de ce mandat, nous luttons à travers le plan « Écoles » et ces tranches annuelles, pour faire en sorte d'avoir un patrimoine mieux suivi et mieux entretenu. Malheureusement, l'ensemble des collectivités partage un sous-investissement de l'entretien de leurs bâtiments publics.

Je voulais aussi vous donner un rapport en matière de subvention. Nous chercherons deux fois plus de subventions que les collectivités de la même taille, car nous avons des services dédiés, avec une personne spécialiste sur les fonds européens, d'autres sur les fonds plus locaux et nationaux. Bien entendu, nous émergeons à l'ensemble de ces fonds. Abdel GHEZALI nous l'a déjà dit, mais nous avons sollicité le plan « 5 000 équipements Génération 2024 » pour la réfection du terrain synthétique de Rosemont. Pour le gymnase Diderot, nous irons également chercher des financements. Nous avons – je le dis – en ce début d'année, d'ores et déjà déposé de nombreux dossiers de demandes de financements complémentaires et nous espérons que toutes les demandes seront honorées par toutes les collectivités et par l'État, puisque nous en avons besoin pour accélérer les investissements dans tous les domaines. Aujourd'hui, la copie qui vient de sortir du Sénat quant au projet de loi de Finances ne nous rend pas optimistes sur les crédits qui seront ouverts. Néanmoins, nous serons déterminés à aller chercher, centime après centime, l'ensemble des soutiens financiers pour déployer nos actions.

Mme LA MAIRE.- Les réponses ont été très claires. Je vous propose simplement de prendre connaissance de ce dossier.

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme prévisionnel des tranches annuelles 2025, tel que détaillé dans le présent rapport par politiques publiques et en annexes par principale enveloppe, étant précisé que ce programme sera repris et intégré au budget 2025.

6 – Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté – Audit flash sur l'assurabilité des collectivités territoriales : rapport d'observations définitives

Mme LA MAIRE.- Nous passons au rapport n° 6 qui concerne la Chambre Régionale des Comptes et les assurances. Il y a là une prise de parole d'Anthony POULIN.

M. POULIN.- Vous avez toutes et tous lu ce rapport. Il concerne une problématique partagée par quasiment toutes les collectivités à tous les échelons, et même les particuliers et le monde de l'entreprise, à savoir le coût des assurances, plus précisément l'augmentation très forte de ce coût au cours des cinq, voire des trois dernières années. Vous le savez, nous avons déjà passé ces rapports dans ce Conseil Municipal. La Ville de Besançon ayant plusieurs contrats d'assurance, elle est particulièrement concernée par cet audit flash réalisé par la Chambre Régionale des Comptes quant à l'assurabilité des collectivités. C'est ainsi que 17 collectivités territoriales ont été auditionnées. À ce titre, nous nous sommes volontairement inscrits dans cette démarche. La Chambre a pu observer l'évolution de nos contrats et les bonnes pratiques que nous pouvons avoir en la matière. Nous pouvons en retenir que l'ensemble des collectivités du panel a vu une hausse très forte de son assurance, une forte augmentation des tarifs et une dégradation du niveau de garantie. Pour le faire un peu court, nous payons plus cher et nous sommes moins assurés. Ce n'est pas spécifique aux collectivités, mais c'est particulièrement vrai pour elles, et nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

Concernant la Ville de Besançon, nous pouvons voir que par rapport au panel, nous nous situons plutôt comme de bons élèves dans nos pratiques de recherches des assurances et de leur suivi. Je voulais d'ailleurs en profiter pour saluer le travail mené par un service dédié à cette question, deux agents qui travaillent au bon suivi de nos assurances et qui nous permettent de contenir les coûts. En effet, entre 2018 et 2024, nous payons deux fois plus d'assurances. Si nous comparons avec le panel, la majorité des collectivités ont été jusqu'à payer deux, voire quatre fois plus leurs assurances qu'en 2018, ce qui signifie que nous avons contenu l'augmentation. Par ailleurs, nous avons toujours eu une offre d'assurances, même parfois avec beaucoup d'efforts et d'investissements de nos agents. Nous ne nous sommes jamais trouvés avec une consultation sans aucune assurance, mais la réalité du marché des assurances en France fait que deux grands acteurs s'étaient situés sur un marché identifié comme peu rentable par les assurances. Nous sommes de plus en plus contraints ou dépendants de compagnies d'assurances étrangères pour assurer le quotidien à la fois sur les biens et sur la protection des personnes ou sur notre flotte de véhicules. Nous sommes donc particulièrement attentifs à avoir la meilleure couverture au prix le plus faible. Pour 2024, nous avons payé près de 834 000 € au titre de ces assurances.

Si nous regardons les recommandations faites par la Chambre pour faire face à cette période inédite, nous en appliquons déjà plusieurs. C'est tout d'abord le fait d'avoir un service dédié. Il n'est pas sans surprise de constater dans le rapport que les plus grosses collectivités sont les mieux dotées en la matière, et nous faisons partie des bons élèves. Nous pouvons également voir que nous sommes cités comme ayant été particulièrement proactifs en matière de détail de police d'assurance, puisqu'au titre des biens, nous avons un contrat d'assurance en deux parties, avec une partie des biens en première ligne et une partie des biens en deuxième ligne, c'est-à-dire des polices d'assurance légèrement différentes en fonction notamment des bâtiments les plus patrimoniaux et les plus onéreux et des bâtiments les moins onéreux en termes de couverture d'assurances. C'est cité également comme une bonne pratique.

Il est également identifié par la Chambre que nous avons une bonne prévention des risques. Pour autant, avec la Chambre, nous partageons la préoccupation quant à l'émergence de risques nouveaux d'un point de vue assurantiel, et particulièrement en matière de risques climatiques. Il est vrai qu'en 2015, un célèbre assureur avait dit : « *Un monde à + 4 degrés, nous ne savons pas l'assurer* ». Force est de constater que dix ans après, la problématique est encore plus saillante. Nous avons donc un rapport en discussion au niveau national, porté notamment par Monsieur CHRÉTIEN, afin d'identifier des solutions pérennes de financement des assurances et qui amènent à ce que nous

repensions la solidarité entre collectivités qui ne sont pas toutes soumises aux mêmes risques climatiques. Il y a donc des réflexions avec une caisse de solidarité. Il y a aussi une réflexion sur les mécanismes d'autoassurance des collectivités garantis par l'État. La Chambre y voit néanmoins un risque. Nous avons également des recommandations pour changer de paradigme et plus globalement, mener toutes les politiques qui conduiront à réduire le risque en matière d'assurances. S'agissant de nos actions, que nous poursuivons, en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention des risques de toute sorte, là encore, nous avons des efforts à faire et nous nous y employons budget après budget, afin d'être en situation d'avoir le moins d'occasions d'activer les assurances, puisque nous aurons bel et bien anticipé les risques et réduit l'exposition de nos biens, de nos personnels, de notre flotte de véhicules aux divers risques auxquels ils pourraient être soumis.

Mme LA MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques sur cette présentation ? Marie LAMBERT.

Mme LAMBERT.- Merci. Sur cette question des assurances, je voulais évoquer un dossier concret : la situation de cet accident d'élagage au cimetière des Chaprais, qui a causé des dommages sur un monument funéraire. Un article de presse est paru le mois dernier, je crois. Je voulais savoir si une réponse avait pu être apportée à la famille endeuillée et si cette réponse avait satisfait cette famille.

Mme AEBISCHER.- Je me permets de répondre tout de suite. Je ne sais pas s'il y avait d'autres questions ou échanges. Vous parlez d'un accident commis lors d'un travail d'élagage. Malheureusement, les accidents peuvent arriver, et c'est pour cette raison que nous nous assurons. Les services de la Ville de Besançon ont pris attache avec un des trois frères dès le lendemain de l'accident qui a eu lieu un jeudi. Le vendredi, nous étions en contact avec la famille. Le lundi, nous transférons la demande de l'assurance. Nous ne pouvons que partager la douleur des familles de voir ce monument éventré lorsque l'on y a ses propres parents.

Évidemment, la Ville de Besançon a présenté ses excuses pour cet accident causé. Je le dis à chaque fois. Les services ont été le plus réactifs possible, que ce soit le service des relations avec les usagers, le service des espaces verts, le service des assurances, dont vient de parler Anthony POULIN, pour pouvoir faire la jonction avec notre assureur pour pouvoir répondre de la situation le plus rapidement. De plus, je rappelle que lorsque l'on est sur une tombe, on est sur une concession privée. Lorsque les frères, avec lesquels nous étions en contact, nous ont sollicités pour positionner des barrières autour de la tombe, nous l'avons fait dans les heures qui ont suivi. Je pense aussi à cette proposition de la Ville de bâcher la tombe pour éviter que les gens trop curieux puissent voir ce triste spectacle.

Ensuite, nous avons échangé par voie de presse avec un des frères avec lesquels nous n'étions pas en contact. J'entends que les délais pour la famille étaient très compliqués du fait des allers et retours avec l'assureur. Je redis vraiment le professionnalisme des équipes de la Ville de Besançon qui ont essayé de répondre avec le plus d'humanité et surtout le plus de réactivité possible. Cela dit, il y a des délais sans doute incompressibles du côté de l'assureur. En tout cas, aujourd'hui, l'assurance a bien reconnu le sinistre, la responsabilité de la Ville de Besançon que nous n'avons jamais niée.

L'argent devait être envoyé à la famille pour que, dans la mesure où nous sommes sur une concession de droit privé, des devis, qui pourraient aller dans ce sens, puissent être établis, pour que la famille puisse payer l'artisan qui pourra remettre cette tombe en état. Voilà où nous en sommes. Il y a eu des échanges avec l'assurance. Même l'envoi de l'argent nécessite des allers et retours pour vérifier que les autres frères acceptent qu'une des personnes puisse recevoir l'argent pour passer la commande. Nous voyons donc bien que chacune de ces étapes — et le monde est fait de précaution — ralentit l'instruction du dossier. Cette situation malheureuse a pris beaucoup de temps. J'espère qu'elle pourra être réglée dans les jours à venir avec l'arrivée de l'argent sur le compte de l'un des trois frères.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Je vous propose de prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté sur l'audit flash portant sur l'assurabilité des collectivités.

7 – Ressources budgétaires pour 2025 – Fixation de divers tarifs, taxes et droits – Tarification de la Citadelle et activités réceptives

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport n° 7 ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les tarifs proposés dans le cadre du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

8 – Soutien à l'évènement Carnaval 2025 – Aide au Comité des Fêtes de la Ville

Mme LA MAIRE.- Concernant le Carnaval, la parole est à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Je voudrais revenir sur cet événement qui est l'événement le plus populaire en termes d'affluence. En effet, plus de 20 000 personnes participent ou assistent chaque année au Carnaval. Il a la capacité à rassembler des gens issus de toutes les générations, et surtout de tous les quartiers. Ce rapport concerne une subvention de 65 000 €. En 2025, le thème sera « Besançon ouvert sur le monde ». Le Carnaval des enfants aura lieu le samedi 12 avril, et le dimanche 13, il y aura à la fois la course des garçons de café et la grande parade. Je voudrais saluer les bénévoles, car cela demande énormément de travail pour organiser les chars, avec le soutien indispensable des services de la Ville. J'ai aussi une pensée pour le festival Drôlement Bien, qui, en trois éditions, a réussi à s'imposer au niveau national. Il est en passe de devenir le premier festival du rire en France. Il a rassemblé 18 000 spectateurs la semaine dernière, ce qui est assez remarquable. Cela signifie que nous réussissons à faire en sorte que des événements nouveaux se créent à Besançon.

Mme LA MAIRE.- Merci. S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Annaïck CHAUVET (1) et Carine MICHEL (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 65 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du Carnaval 2025,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2025 avec le Comité des Fêtes à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

9 – Soutien à l'évènement Ludi'Health 2025 porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB), le Hacking Health Besançon et la Maison de quartier de Planoise

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur les modalités de partenariat entre le Collectif LUdique Bisontin (CLUB) et la Ville (Maison de quartier de Planoise) dans le cadre de l'évènement Ludi'Health 2025,**
- **attribue une subvention d'un montant total de 5 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB) dans ce cadre,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante avec le Collectif LUdique Bisontin (CLUB).**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 – Exonération exceptionnelle d'un loyer aux commerçants des Halles Beaux-Arts

Mme LA MAIRE. - La parole est à Julie CHETTOUH.

Mme CHETTOUH. - Merci, Madame la Maire. Je serai assez brève, sauf si vous avez des questions éventuelles, car cela a déjà été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Je profite juste de cette prise de parole pour revenir sur ce que Monsieur FAGAUT a dit tout à l'heure. Je ne voulais pas intervenir, car le débat autour de la sécurité était très sérieux. Monsieur FAGAUT, vous m'avez fait très rapidement un petit tacle sur le marché de Noël à 25 000 €. Comme j'étais déjà intervenue lors d'un précédent Conseil Municipal l'année dernière ou il y a deux ans, je vous le répète, car je ne suis pas sûre que vous ayez retenu la réponse que je vous avais faite à cette époque. Ce ne sont pas 25 000 € pour le marché de Noël, mais plus de 200 000 €...

S'adressant à M. FAGAUT. Si, vous avez dit « 30 000 € de gardiennage pour un marché à 25 000 €, c'est quand même... » et vous avez embrayé. Nous rétablissons donc les choses. J'avais la liste de tout ce que nous faisons lors du marché de Noël. Il ne s'agit donc pas de réduire à nouveau notre action à quelque chose qui n'est pas réel.

Le rapport que nous vous proposons de voter concerne une exonération pour venir en aide aux commerçants des Halles qui ont subi une augmentation très importante de leurs charges au titre de l'année 2023. Cette aide est sous forme d'exonération de loyer, mais en réalité, c'est vraiment une aide qui les aidera pour leur équilibre financier, le rappel de charges ayant été émis en fin d'année 2024. Cette aide est significative, elle n'est pas que symbolique, puisqu'elle correspond à environ un tiers de leurs charges appelées sur 2023. Par ailleurs, la question reste entière, car il y a une vraie problématique sur les charges et les coûts de fonctionnement de ce bâtiment. Je voudrais que nous engagions des discussions et des échanges que nous avons déjà engagés avec d'autres élus. De toute façon, les commerçants nous attendent aussi sur ce point. J'ai envie de dire que le travail ne fait que commencer sur ce bâtiment et le challenge est très important.

J'en profite aussi pour dire qu'il y a également un vrai challenge de communication autour du marché. En effet, nous aurons un peu plus de vacances sur certaines cellules. Un travail est donc déjà engagé et sera poursuivi. Nous aurons peut-être l'occasion de reparler ensemble des Halles et de ce que nous y faisons pour qu'elles restent attractives et pour que d'autres commerçants nous rejoignent.

Mme LA MAIRE. - Y a-t-il des remarques ? Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. - Merci, Madame la Maire. Je sais à peu près combien coûte le marché de Noël. C'était certainement une erreur dans ma prise de parole. Je parlais exclusivement des 25 000 € HT de frais de sécurité et de gardiennage du marché, et c'était surtout le fait d'appeler une structure à 200 km d'ici. De plus, pour des marchés à 25 000 €, n'étant pas soumis à la règle des marchés publics, nous pouvons les attribuer en direct. Je ne comprends pas pourquoi nous allons chercher un prestataire à 200 km d'ici, mais peu importe.

Concernant ce que vous évoquez, Madame CHETTOUH, je voudrais questionner Madame BAEHR, adjointe au commerce. Si je ne dis pas de bêtise, vous nous aviez évoqué en décembre l'augmentation des fluides sur le marché couvert, notamment au niveau du chauffage. Vous disiez que dans la mesure où il y avait plus de chauffage, cela coûtait plus cher aux commerçants. D'où les rappels de charges. Sauf que lorsque l'on va voir les commerçants du marché couvert, ils ont froid aujourd'hui. Je voudrais savoir ce qu'il en est quant au chauffage et sur ce qui génère ces augmentations de fluides que vous avez évoquées.

Madame CHETTOUH, il faut reconnaître qu'un geste a été fait, parce que nous sommes intervenus, parce que vous vous êtes mobilisés par rapport à cela et parce que nous avons été interpellés par les différents commerçants du marché couvert. Sauf qu'aujourd'hui, nous savons très bien qu'une case du marché couvert, qui coûte entre 1 100 et 1 200 € charges comprises, soit environ 800 € de part fixe et entre 200 et 250 € de charges, si je ne dis pas de bêtise. Finalement, vous allez intervenir sur la part fixe. La question qui se pose aujourd'hui concerne 2025. *Quid* des rappels de charges et des appels de charges qui arriveront sur 2025 ? Vous baserez-vous sur les charges 2024 avec les rappels de charges déjà enregistrés, auquel cas certains commerçants du marché couvert ne pourront pas continuer à œuvrer au sein du marché couvert, ou reverrez-vous ce fonctionnement ? Vous l'avez dit vous-même, des cases vont encore se vider très prochainement. Cela devient donc assez complexe sur le marché couvert. Je suis un peu inquiet, Madame CHETTOUH. Vous avez dit : « *Le travail ne fait que commencer sur le bâtiment et sur tout ce qui va avec* ». Vous êtes élue depuis cinq ans. Ce

n'est pas d'aujourd'hui que le marché couvert existe. Par conséquent, cela m'inquiète un peu à dix mois de la fin du mandat lorsque vous dites que le travail ne fait que commencer.

Madame BAEHR, j'aimerais bien avoir des réponses concernant ce chauffage, les travaux engagés, ce qu'il en est sur le chauffage du marché couvert, et s'il existe. J'aimerais ensuite avoir des éléments sur ces charges 2025 à venir, puisque je pense que cela va poser des difficultés, surtout si vous vous basez sur 2024 avec les rappels de charges que vous avez déjà enregistrés sur 2024. Merci.

Mme LA MAIRE.- Julie CHETTOUH va vous répondre, parce qu'elle suit ce dossier.

Mme CHETTOUH.- Effectivement, Madame BAEHR n'avait pas toutes les bonnes informations et elle a répondu un peu vite, ce qui arrive, et je n'étais pas là. Je vous confirme que l'augmentation des charges n'est pas due au chauffage. Si vous vous rappelez ce que je vous ai expliqué la dernière fois, il n'y a pas d'augmentation de la consommation, mais une augmentation du coût du système de ventilation, ce que nous avons expliqué. Les charges appelées fin 2024 sont celles de 2023. En 2025, nous appellerons les charges de 2024. Oui, nous avons revu le niveau de charges. Nous appliquerons une augmentation pour ne pas avoir à faire de rappels de charges, car c'est encore plus compliqué, lorsque l'on gère un commerce, de gérer son équilibre. Il vaut mieux payer un peu plus et que l'on vous rembourse, plutôt que l'on vienne vous rappeler des charges en fin d'année. Évidemment, nous avons augmenté, et oui, c'est une vraie problématique que nous avons bien en tête.

Je n'ai pas tout à fait dit que le travail ne faisait que commencer. Je me suis même reprise en disant que nous allions continuer et le challenge est d'autant plus important, c'est-à-dire qu'il y a quelques mois, voire un an, au niveau de la vacance constatée sur les Halles, des remarques ayant pu être formulées, nous étions sur une vacance classique que j'avais observée depuis quatre ans et qui était à peu près normale. Un turn-over naturel se crée et il y avait des demandes en continu. Nous avons toujours ces demandes, sauf que nous avons un nombre de départs plus important. Il y a donc un travail sur la communication. Nous avons déjà retravaillé toute la signalétique. Nous avons travaillé avec nos fameuses tranches annuelles, qui sont importantes, le fonctionnement et la rénovation de certains endroits pour vraiment assurer le confort et l'attractivité du lieu, pour rester sur un entretien pour que tout le monde s'y retrouve. Cela étant, il y a encore du travail. C'est formulé de cette manière. Si j'en parle de manière transparente, c'est justement pour anticiper les éventuelles questions ou remarques que vous pourriez nous formuler. Nous avons bien en tête toutes les problématiques et tous les enjeux liés à ce lieu, et nous les avons depuis le début. En tout cas, je les ai découverts assez rapidement. Mais l'actualité évolue. Il y a un an, je ne vous aurais pas tenu les mêmes propos qu'aujourd'hui.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le soutien ponctuel apporté aux commerçants des Halles Beaux-Arts par la Ville de Besançon,
- accorde l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux commerçants des Halles Beaux-Arts pour le mois de février 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 – Congrès – Attribution des aides – Première répartition au titre de l'année 2025

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 11 et les attributions des aides pour les congrès, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € pour Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté (PLAJE BFC),
- 1 000 € pour Dynamic Club Panhard&Levassor (DCPL),

- 3 500 € pour l'Union Nationale des Syndicats Autonomes des Services Judiciaires (UNSA),
- 11 750 € pour l'Association Française pour l'Enseignement du Français (AFEF).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

12 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon - Attribution d'une aide

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport 12 et les actions OPAH-RU, y a-t-il des questions ?
Monsieur FAGAUT

M. FAGAUT.- Merci. Si je ne dis pas de bêtise, cette opération OPAH-RU a été lancée dans les années 2020. Je crois que nous devons arriver à son terme cette année. Nous aimerions savoir si nous aurons un bilan de clôture de cette opération OPAH-RU, car c'est l'année de clôture de l'opération lancée. Vous aviez annoncé au début de ce lancement un potentiel de 500 logements à remettre sur le marché locatif au centre ancien. Là, nous accompagnons un projet à hauteur de 2 000 €. Je voudrais vous poser des questions toutes simples. Où en sommes-nous par rapport à ce projet aujourd'hui, par rapport à l'objectif des 500 logements qui devaient être mis en réhabilitation sur le marché locatif ? Cette opération a-t-elle été efficace en tant que telle ? Je voudrais aussi avoir votre avis sur le sujet. Comment envisagez-vous la suite par rapport à cette opération pour laquelle nous attendons le bilan sur 2025 ?

Mme LA MAIRE.- La parole est à Frédérique BAEHR pour la réponse.

Mme BAEHR.- Merci, Madame la Maire. Effectivement, l'OPAH-RU a été lancée en 2020 et s'achèvera fin août 2025. Nous avons parlé d'un potentiel de 500 logements qui pouvaient faire l'objet de rénovation et pas de remise sur le marché, la plupart étant déjà sur le marché. Ce sont ainsi 200 000 € investis dans ces rénovations sur le programme, dont 49 % demandés par des propriétaires bailleurs et 35 % par des propriétaires occupants. Parallèlement à ce programme incitatif d'aides, nous avons lancé également un programme coercitif qui commence à prendre forme. Nous avons également plusieurs projets sur Battant. Ces projets prennent beaucoup de temps souvent à cause d'une longue période de négociation avec les propriétaires.

Néanmoins, beaucoup de choses se concrétiseront dans les prochains mois. Nous avons également renforcé la communication sur cette OPAH-RU qui a porté ses fruits. En effet, nous avons envoyé des courriers à tous les propriétaires du secteur OPAH-RU. Nous avons reçu énormément de retours, notamment des propriétaires, même un peu en dehors du périmètre. Au départ de l'opération, il ne vous aura pas échappé que nous avons essuyé le Covid, ce qui a légèrement ralenti le dispositif. Aujourd'hui, il est lancé. Au regard des résultats qui commencent à arriver, l'État nous suit pour le lancement d'une nouvelle OPAH-RU en fin d'année ou l'année prochaine.

Mme LA MAIRE.- Bien sûr, sur la question du bilan, nous reviendrons vers vous pour apporter des éléments. Y a-t-il d'autres questions ? Laurence MULOT.

Mme MULOT.- Sur les 500 logements, combien ont été « rénovés », ou plutôt combien ont bénéficié d'une aide ?

Mme BAEHR.- Je peux vous donner les chiffres. Je crois que c'est environ un dixième, ce qui est effectivement peu. Il faut rappeler que nous sommes sur la volonté des propriétaires. En début d'année dernière, nous avons révisé toutes nos aides et nous en avons supprimé certaines qui n'étaient jamais activées, au profit d'autres qui pouvaient faire levier. Nous avons eu la satisfaction d'avoir un projet de rénovation d'escalier, ce qui n'était encore pas arrivé. Nous voudrions poursuivre dans cette voie. Nous restons sur la volonté des propriétaires. D'où le côté légèrement plus musclé de notre communication. Le lieu de rendez-vous des permanences a changé. Il est désormais à La City. Nous nous sommes aperçus que plus de personnes se déplaçaient pour venir consulter les techniciens de SEDIA et de SOLiHA (Solidaire pour l'Habitat), notre partenaire. Dans la prochaine OPAH-RU, nous souhaiterions élargir la zone.

Répondant à la question hors micro de Madame Laurence MULOT. Les dossiers ont une instruction un peu longue, car ils nécessitent des permis. En PSMV, il faut que cela passe devant l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui doit valider. Cela peut donc prendre un peu de temps et la subvention vient une fois les travaux effectués. Cela peut donc prendre un peu de temps, je vous l'accorde.

Mme LA MAIRE.- *S'adressant à Mme MULOT qui tente d'intervenir.* Si vous posez une question, cela va aller, mais si vous en posez d'autres... Nous finirons la soirée par une galette. Je vous propose à ce moment-là d'avoir ensemble les échanges que vous souhaitez avoir. On ne peut pas prendre la parole comme cela, du « tac au tac ».

Mme MULOT.- Si on voulait augmenter le nombre de bénéficiaires, puisqu'*a priori*, d'après ce que vous venez de dire, il n'y a pas eu beaucoup de logements, certes, il n'y en a eu qu'un dixième. Il faudrait peut-être assouplir les règles. Pourquoi le clôturer uniquement aux propriétaires privés et non en SCI (Société Civile Immobilière), alors que beaucoup – je le sais – sont propriétaires sous forme de SCI ? Il y a tout de même de nombreux critères assez restrictifs sans parler bien entendu des critères de l'ABF pour lesquels vous n'y êtes pour rien. Automatiquement, cela réduit énormément les bénéficiaires éventuels.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Aurélien LAROPPE pour apporter un complément de réponse.

M. LAROPPE.- Pour vous répondre, Madame MULOT, certaines règles relèvent de la compétence de la Ville et d'autres règles d'autres compétences et vous avez cité quelques-unes d'entre elles. Nous avons la chance ou la « malchance » (tout dépend de quel côté on se place) d'être dans un PSMV. Lorsque l'on fait de la réhabilitation, il est plus simple de faire de la réhabilitation, par exemple, aux Tilleroyes plutôt qu'au centre ancien. Il y a des contreparties, des délais. Je pense que la Ville et les partenaires ont un vrai travail d'explication des délais, car c'est peu connu par la population. C'est une première chose à faire. Ensuite, comme passé en début de mandat, nous devons avoir une certaine proactivité et une mise en œuvre de connaissances de ces outils auprès de la population, car à première vue, un taux de 10 % peut paraître faible. Effectivement, nous avons pour ambition sur la prochaine OPAH-RU d'aller plus loin, mais le problème est que cela relève du privé. Si le porteur n'a pas envie de le faire, nous ne pouvons malheureusement pas le contraindre, sauf dans des cas très précis. Le seul moyen d'apporter de nouveaux porteurs est de communiquer de plus en plus sur le projet.

Pour vous donner un exemple très concret, nous avons changé de braquet récemment. En effet, l'année dernière, l'OPAH-RU de manière globale et la Ville de Besançon ont envoyé 6 000 courriers à des pétitionnaires de cette OPAH-RU justement pour les solliciter et savoir s'ils avaient des travaux à faire. Nous nous apercevons que, lorsque 6 000 courriers sont envoyés, environ 60 personnes reviennent vers nous. Lorsque nous sollicitons 1 000 personnes, il faut se dire qu'elles ne sont que 10 à revenir vers nous. Cela montre le travail réalisé en amont. Pour rénover 50 logements, plus de 5 000 personnes ont été sollicitées en amont. C'est énormément de temps, mais si nous voulons rénover notre patrimoine et faire habiter les gens en ville, c'est un moyen nécessaire et il faut mettre le maximum de moyens sur le sujet pour rénover le bâtiment. Je voudrais juste m'arrêter sur ce chiffre, parce que 10 %, cela peut paraître très faible, mais je tenais tout de même à vous dire que lorsque nous contactons 1 000 personnes, seul 1 % d'entre elles reviennent vers nous pour ensuite monter ou ne pas monter un dossier. C'est comme un pêcheur. Nous essayons d'hameçonner largement et d'aller chercher loin, mais malheureusement, les retours sont tout de même assez faibles, ce qu'il faut avoir en tête.

Mme LA MAIRE.- Je salue le beau travail réalisé dans ce cadre rue du Lycée par Loge.GBM. Je vous invite à aller visiter ce bâtiment rénové qui est magnifique. Auparavant, c'était un internat de jeunes filles et il a été transformé en 20 logements. C'est une très belle réussite du logement social en centre-ville, avec quelque chose qui réunit tout, la qualité, l'esthétique, la proximité. Bravo. Ce projet a nécessité énormément de technicité et il a bénéficié de ce financement de l'OPAH-RU, et c'est l'objectif. Nous sommes tous d'accord, la Ville de demain est celle qui est déjà là. Avec Loge.GBM, nous avons démontré que la première chose nécessaire à faire était de faire investir pour que les gens se sentent bien à Besançon.

Je tiens à rappeler que certes, il y a des contraintes, et je profite, car nous sommes dans une intervention publique, pour constater que nous avons malheureusement aussi beaucoup trop de gens qui ont acheté des appartements, des logements. Souvent, des professionnels de l'immobilier oublient

de leur préciser que s'ils souhaitaient rénover, ils seront amenés à répondre à certaines contraintes dues au patrimoine. Nous essaierons de retravailler sur ce sujet, car je trouve nécessaire que l'ensemble des professionnels fasse le travail en disant : « Vous achetez un bien à 200 000 €. Si vous voulez le rénover pour qu'il soit confortable, il faudra considérer que vous ne pourrez pas le rénover de l'extérieur et par l'intérieur, cela pourrait être très compliqué ». Cela veut dire que cela entraînera des investissements importants.

Tout le monde devra avoir l'honnêteté de dire qu'un investissement dans un centre-ville patrimonial comme celui-ci est un très bel investissement, c'est celui de l'avenir, mais encore faut-il savoir dans quoi on « s'embarque » lorsque l'on signe un tel contrat. J'en appelle à l'ensemble des professionnels pour donner la bonne information, car on a beau dire que tout le monde est susceptible de connaître le droit, on se retrouve parfois malgré tout avec des personnes en difficulté, car elles n'avaient pas imaginé l'investissement que cela pouvait nécessiter.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Anthony POULIN (2) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 2 000 € au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

13 - Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour le 50ème anniversaire de la loi Veil

Mme LA MAIRE.- Je donne la parole à Valérie HALLER.

Mme HALLER.- Merci. En tant qu'élue aux droits des femmes, je suis fière de vous présenter cet hommage à ce droit fondamental pour les femmes de disposer de leur corps. Le contrôle du corps des femmes est au cœur même de la domination masculine et des inégalités femmes-hommes. Le Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) a joué un rôle important sur notre territoire afin de répondre aux besoins des Bisontines. Entre 1973 et 1974, 120 avortements clandestins ont été pratiqués dans une arrière-cour de la rue Mégevand. Deux soirées sont proposées ici avec la diffusion de deux films où des représentants du MLAC de Besançon auront l'occasion de témoigner de leur engagement. Nous avons déjà eu la chance de les rencontrer la semaine dernière, et ce soir, en ce moment même, il y a la diffusion d'un autre film au Victor Hugo.

En 2025, c'est le 50^e anniversaire de la loi Veil, loi relative à l'Interruption Volontaire de Grossesse, une loi progressiste qui répond aux besoins sociétaux et à la préservation de la santé des femmes. En effet, sur le territoire national, il existe encore des freins à l'accès à ce droit fondamental, le droit pour les médecins à refuser de pratiquer une IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), la clause de conscience qui est toujours en vigueur, ce qui limite parfois l'accès, l'accès aux médecins, les gynécologues, les structures. La prévention est inégale sur notre territoire.

Néanmoins, nous soulignons que le 8 mars 2024, la France est le premier pays au monde à inscrire l'IVG dans sa Constitution. Aujourd'hui, une femme peut décider d'interrompre sa grossesse à la fin de la 14^e semaine. Au niveau européen, plus de 20 millions de femmes n'ont pas encore accès à l'avortement. Sur ce constat, une initiative citoyenne européenne à la Commission Européenne a été soumise afin de rendre le droit à l'avortement accessible et sans danger en Europe. Je vous invite donc à signer cette pétition « *My voice, My choice* », l'objectif étant de créer un mouvement de solidarité européen pour aider les femmes à avorter là où c'est possible dans l'Union, sans ingérence sur la politique de santé des états. Au niveau international, la tendance générale est à l'extension du droit à l'avortement. Néanmoins, certains pays reviennent sur leurs acquis, le Brésil, la Pologne, et bien sûr les États-Unis. Au lendemain de l'élection de TRUMP, je rappelle que le slogan féministe détourné en « *Your body, My choice* » a déferlé sur les réseaux par une horde de masculinistes. Il donnait un nouveau climat de tension et de menace sur les droits de femmes qui va s'accroître, j'en ai bien peur.

Dans le monde, 45 % des avortements sont pratiqués dans des conditions sanitaires mettant la vie des femmes en danger ; 39 000 décès sont dus à des avortements non sécurisés, faisant de ceux-ci une des premières causes de mortalité maternelle. Ce n'est pas parce que c'est interdit par la loi que les femmes renoncent à avorter. Leur désarroi est tel qu'elles mettent leur vie en danger. Les actions menées par le MLAC menées il y a 50 ans sur notre territoire ont été essentielles afin de protéger nos mères, nos tantes, nos amies, nos voisines, nos collègues. J'ai donc une pensée particulière pour toutes les femmes et tous les hommes qui ont permis que tout cela arrive, en sachant que la vigilance est toujours de mise face aux détracteurs de ce droit à la liberté. Merci.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Agnès MARTIN.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Maire. Derrière cette loi, ce sont des vies, des vies de femmes parfois très jeunes, des femmes au parcours douloureux, souvent confrontées à la solitude, au rejet, à la honte, à la mort. Simone VEIL a défendu cette loi avec courage, envers et contre tout, malgré les humiliations et les menaces, devant un hémicycle, comme elle le précisait, composé presque exclusivement d'hommes. Elle a défendu cette loi afin de protéger les femmes, leur redonner la maîtrise de leur corps, la maîtrise de leur vie. En France, la dépénalisation du recours à l'IVG est une liberté fondamentale inscrite désormais depuis le 8 mars 2024 dans la Constitution. Rien n'est acquis pour des millions de femmes à travers le monde. Ayons une pensée pour toutes celles qui, aujourd'hui, se battent pour leur liberté. Ne les oublions pas. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous remercie pour ces beaux témoignages et je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association Solidarité Femmes au titre de la manifestation « 50^{ème} anniversaire de la loi Veil ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 – Dégâts de travaux – Indemnités : Protocole d'accord transactionnel Société SOBECA

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le protocole transactionnel avec la société SOBECA annexé au projet,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 – Restructuration de l'îlot Pompiers – Acquisition de 4 garages à M. et Mme TROUF – Rue Oudet

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Guillaume BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Maire. Concernant ce rapport, j'avais déjà posé la question en commission, car cela m'interpelle aussi, ne serait-ce que l'intitulé « Restructuration de l'îlot Pompiers ». Un projet est-il à l'étude sur cet îlot stratégique en termes de renouvellement urbain ? Je voudrais surtout vous faire part de notre inquiétude sur la partie dans la pointe, qui concerne une surface de parking. Derrière cette acquisition qui fait suite à d'autres, un projet est-il à l'étude, et sous quelle forme ? Merci.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Aurélien LAROPPE pour la réponse.

M. LAROPPE.- Nous sommes sur des projets dans des délais assez lointains d'un point de vue urbanistiques, sur plus d'une dizaine d'années. Nous sommes sur une phase très en amont, c'est-à-dire que nous sommes en train de racheter les parcelles. Comme vous le savez, l'îlot Pompiers est constitué de nombreuses petites parcelles divisées. Pour les personnes qui nous écoutent, il y avait notamment Hyperboissons et une boîte de nuit, donc de nombreux éléments différents avec de nombreux propriétaires différents. La Ville rachète le site petit à petit, elle est déjà propriétaire d'une partie. Par exemple, l'emplacement que l'on prête à l'heure actuelle à l'Université est bien propriété de la Ville. Au fur et à mesure, nous essayons de racheter tout l'espace.

Cette politique et cette vision urbanistique sont importantes, l'objectif étant de pouvoir réhabiliter des sites d'ampleur plutôt que de les réhabiliter à l'opportunité. C'est donc vraiment une vision sur le long terme et plutôt qu'urbaniser des terrains sur la périphérie de la Ville, il s'agit de réhabiliter le centre-ville. D'où le rachat de ces parcelles au fur et à mesure. Aujourd'hui, nous n'avons pas forcément de projet à l'étude. Néanmoins, c'est justement l'opportunité de donner aux élus qui nous succéderont de réhabiliter la ville en cœur de ville, et une fois que nous serons propriétaires de tout, les personnes qui nous succéderont pourront le mettre en œuvre. Pour vous répondre très concrètement, il n'y a donc pas de projet. C'est vraiment une vision urbanistique de long terme.

Ensuite, nous avons pour projet sur le centre-ville de Besançon de faire en sorte que les places de stationnement prennent le minimum de surface au sol. En effet, notre centre-ville se densifie. Nous le voyons par exemple sur Saint-Jacques. Nous cherchons donc à avoir deux types d'espace, soit des espaces bâtis, soit des espaces qui, lorsqu'ils ne sont pas bâtis, soit plutôt des espaces végétalisés, comme le disait Madame ROCHDI. En effet, nous souhaitons que cela ne soit pas du parking. Nous nous développons donc dans ce sens. Pour autant, l'objectif n'est pas de supprimer la voiture en centre-ville, certains d'entre nous en ayant besoin pour se déplacer, que ce soit des Bisontins ou des touristes. Justement, nous souhaitons travailler sur des parkings en silo ou des parkings souterrains dans le centre-ville de Besançon pour restituer ces places de stationnement actuellement en surface et pour les remettre à d'autres endroits. Effectivement, il est fort possible qu'à terme, le stationnement soit modifié à cet endroit et restitué à un autre, soit dans un parking souterrain, soit dans un parking en silo, mais cette discussion interviendra après ce mandat.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme Marie ETEVENARD (1) ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de 4 garages situés au cœur de l'îlot pompiers, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout acte en vue d'aboutir à la dissolution de la copropriété postérieurement aux acquisitions réalisées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

16 – Elèves hospitalisés – Signature d'une convention constitutive de l'unité d'enseignement du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon et du Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle de Bregille

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat pour les enfants hospitalisés - jointe au rapport - entre la ville de Besançon, le Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle de Bregille (CRRF), le Centre Hospitalier Régional

- Universitaire de Besançon (CHRU), l'Education Nationale et l'ARS dans le cadre de l'Unité d'Enseignement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

17 – Règlement intérieur des accueils périscolaires pour la rentrée 2025-2026

Mme LA MAIRE.- S'il n'y a pas de question, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de règlement intérieur des accueils périscolaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 – Avenant de prolongation de la convention entre la Ville de Besançon et le Groupement d'Employeur Profession Sport Loisirs 25-90 – Mise à disposition de salariés apprentis animateurs

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

M. Abdel GHEZALI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention entre la Ville de Besançon et le groupe Profession Sport et Loisirs 25-90,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant avec le groupe PSL 25-90.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

19 – Cadre des inscriptions par dérogation aux périmètres scolaires

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le cadre régissant les inscriptions dans les écoles bisontines par dérogation aux périmètres scolaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 – Evolution du périmètre scolaire des écoles élémentaires Charles Fourier et Albrecht Durer

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1) et Carine MICHEL (1) et M. Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces évolutions des périmètres scolaires pour la rentrée scolaire 2025-2026, tels qu'ils figurent en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

21 – Aide exceptionnelle à la Caisse des Ecoles

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant proposé par l'Etat à la convention Dotation de la Politique de la Ville en date du 27 juin 2024 relatif à cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 – Aides à des séjours scolaires

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Marie LAMBERT.

Mme LAMBERT.- Je me signale simplement en conflit d'intérêts sur la partie concernant l'école élémentaire Granvelle.

Mme LA MAIRE.- Très bien. C'est enregistré. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme CAULET.- Je voudrais simplement vous informer que les enfants de l'école Granvelle étant partis et revenus, il n'y a plus de conflit d'intérêts.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Julie CHETTOUH (1), Marie LAMBERT (1) et Sylvie WANLIN (2) et MM. Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions :

- école maternelle la Butte : 750 €,
- école élémentaire Champagne : 9 500 €,
- école maternelle Chaprais : 1 500 €,
- école élémentaire Durer : 4 500 €,
- école élémentaire Granvelle : 1 500 €,
- école élémentaire Helvétie : 3 000 €,
- école élémentaire Ile-de-France : 6 000 €,
- école élémentaire Saint-Claude : 3 000 €,
- école élémentaire Vieilles Perrières : 1 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

23 – Observatoire astronomique : Création d'une servitude de maintien dans les lieux des instruments de mesure du pavillon de l'observatoire

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la servitude de maintien dans les lieux, soit le pavillon de la méridienne de l'observatoire (article L622-1-2 du Code du patrimoine), de l'ensemble historique mobilier (article L622-1-1 du Code du patrimoine) constitué de ses accessoires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

24 : Sculpture en hommage à Jenny d'Héricourt par l'artiste Lili Reynaud-Dewar : Commande de la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE.- La parole est à Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Nous allons clôturer ce Conseil Municipal « en beauté », comme me le souffle Madame la Maire, puisque ce rapport concerne Jenny D'HÉRICOURT, à qui nous allons permettre un hommage dans l'espace public à Besançon. C'est la troisième figure féminine à laquelle nous allons rendre hommage par une statue, une sculpture. Jenny sera installée place de la Révolution. Je voudrais ajouter quelques mots sur l'histoire de cette femme du 18^e siècle. Elle a vécu une petite dizaine d'années à Besançon et elle s'est rendue à l'école protestante notamment sur cette fameuse place de la Révolution qui avait un autre nom à l'époque. Après la statue d'Henriette DE CRANS sur la promenade de Chamars et celle de Colette qui accueille les gens à la gare Viotte, nous permettons à cette création d'art contemporain de s'installer dans le paysage bisontin sur une place qui a déjà subi plusieurs transformations, qui est végétalisée et qui va prendre une coloration encore plus culturelle et historique, et nous en sommes ravis.

Cela permet bien sûr d'un point de vue politique de réaffirmer notre engagement pour valoriser l'histoire des femmes dans notre ville. Cela permet de rappeler leurs différents combats. Jenny D'HÉRICOURT, après son passage à Besançon, a déménagé. Elle devient institutrice à l'âge de 18 ans. Elle s'était destinée à des études de médecine, mais au 19^e siècle, cela était interdit aux femmes, mais elle devient tout de même sage-femme. Elle découvre aussi toute la question des violences faites aux femmes par cette activité. En 1848, elle est très engagée. Cette militante féministe va contribuer avec d'autres femmes à la création de la Société pour l'Émancipation des Femmes. Elle est souvent connue grâce à son ouvrage *La Femme affranchie*, publié en 1860 et qui s'adresse notamment à PROUDHON, mais aussi à d'autres hommes, parce qu'elle remet en question totalement leur point de vue concernant les structures sociales et politiques qui, selon elle – et l'histoire lui donne raison –, ne favorisent pas l'accès à différentes carrières professionnelles en tant que femmes. Jenny D'HÉRICOURT a donc un destin hors du commun.

Cette femme va très légitimement rejoindre l'espace public dans notre ville à quelques centaines de mètres de PROUDHON, lui-même vers la rue Sarrail. Ils sont nés le même jour et ils se retrouvent quelques siècles plus tard à quelques mètres l'un de l'autre. Néanmoins, il y aura toujours une forte distance dans leurs pensées. Jenny D'HÉRICOURT retrouve donc sa place dans sa ville. Lili REYNAUD-DEWAR qui réalise la création de cette sculpture est une artiste contemporaine, qui a déjà exposé à travers le monde. Elle mobilise la sculpture comme art, mais aussi la performance, la vidéo. Il était important aussi pour nous de soutenir le champ des arts visuels et de soutenir des femmes artistes et sculptrices.

En effet, ce métier reste difficile quant à ses conditions de travail. Il y a de nombreuses étudiantes à l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts), mais nous les retrouvons de moins en moins dans les carrières artistiques. Cette création retrouvera ainsi la place de la Révolution avec quatre femmes modèles bisontines qui symboliseront les quatre combats, dont je vous faisais part, pour l'éducation, la question du soin à travers sa carrière de sage-femme, pour son engagement militant féministe et pour son aspect d'écrivaine. C'est donc une statue, une sculpture en hommage à Jenny D'HÉRICOURT décédée il y a tout juste 150 ans, puisque nous sommes à la période de l'anniversaire de son décès, en 1875. Cette sculpture a été imaginée et pensée par des femmes, des élues ici présentes, conçue par des femmes et créée pour des femmes.

Mme LA MAIRE.- Merci de cette belle présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Maire. Nous n'avons pas changé d'avis concernant ce projet. Nous considérons que ce n'était pas le moment de mettre une telle somme dans une sculpture alors

que toutes les structures culturelles de Besançon ont besoin d'argent. D'ailleurs, il faudra nous expliquer où vous trouverez cette somme, parce qu'en ce qui concerne la dernière sculpture, vous nous aviez dit que c'était un budget qui vous était propre, Madame la Maire, sauf que nous avons appris qu'en réalité, vous aviez puisé dans le budget du musée.

Au cours de la présentation du projet, vous nous avez affirmé par trois fois, trois élus de Besançon vous ayant posé la question, que l'artiste serait bisontine. Nous découvrons que l'artiste choisie travaille à Grenoble. Aussi prestigieuse soit-elle, parce que je suis allée regarder qui elle est, n'avions-nous vraiment pas de sculptrice à Besançon qui pouvait répondre à votre commande ? Si tel était le cas, nous avions tendu la perche. N'était-ce pas l'occasion d'organiser un concours à l'ISBA, et ainsi faire émerger de nouveaux talents ? Bref, vous pouvez avancer tous vos arguments, mais nous pensons que vous faites passer vos propres intérêts politiques aux dépens du bien commun des Bisontins avec cette dépense publique.

Mme LA MAIRE.- Pouvez-vous me définir l'intérêt politique ?

Mme LEMERCIER.- Je ne fais que reprendre ce que votre adjointe vient de dire.

Mme LA MAIRE.- Non, ce n'est pas la question. Pouvez-vous me définir l'intérêt politique ?

Mme LEMERCIER.- Excusez-moi, j'ai déjà parlé deux fois !

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 10 abstentions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de commande d'une sculpture en hommage à Jenny d'Héricourt.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

25 – Motion pour garantir l'accessibilité du droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

Mme LA MAIRE.- Nous passons à la motion proposée par l'ensemble des élus de la majorité, motion que nous présente Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER.- Je voudrais intervenir rapidement, parce que je crois que le propos politique tenu par ma collègue Valérie HALLER redonne bien des éléments de contexte. Si le 17 janvier, le moment était à la fête pour fêter les 50 ans du droit à l'IVG, néanmoins, ce droit doit toujours être effectif pour toutes les femmes. C'était l'objet du grand débat parlementaire sur la constitutionnalisation. Par conséquent, la Ville de Besançon retrace, au travers de ce vœu de la majorité bisontine, un certain nombre de demandes adressées à l'État, que je vais lire :

« Le Conseil Municipal de Besançon demande à l'État :

- de garantir un accompagnement de qualité avant (choix de la méthode : chirurgicale et médicamenteuse), pendant (éviter l'isolement) et après une IVG pour toutes les femmes ;
- de donner les moyens humains et matériels alloués à la prévention et l'éducation sexuelle et affective, aux centres de planification et aux plannings familiaux ;
- d'assurer une égalité d'accès aux praticiens pour toutes sur l'ensemble du territoire et cela de façon pérenne ;
- de garantir l'accès à la contraception pour toutes les femmes, tout en soutenant la recherche de contraception masculine. »

Je vous ai épargné le reste de la lecture de la motion, mais j'espère que nous nous retrouverons, comme nous nous sommes retrouvés sur la délibération tout à l'heure.

Mme LA MAIRE.- Je sou mets cette motion au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions sur ce dossier très sociétal ? Je vous remercie de votre soutien à une motion aussi fondamentale. Cette motion n'appelle aucun commentaire. En revanche, il y a une galette du CFA Hilaire de Chardonnet. Normalement, vous avez tous eu l'information et tout le monde est invité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal de Besançon demande à l'Etat :

- de garantir un accompagnement de qualité avant (choix de la méthode : chirurgicale et médicamenteuse), pendant (éviter l'isolement) et après un IVG pour toutes les femmes,
- de donner les moyens humains et matériels alloués à la prévention et l'éducation sexuelle et affective, aux centres de planification et aux plannings familiaux,
- d'assurer une égalité d'accès aux praticiens pour toutes sur l'ensemble du territoire et cela de façon pérenne,
- de garantir l'accès à la contraception pour toutes les femmes, tout en soutenant la recherche de contraception masculine.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

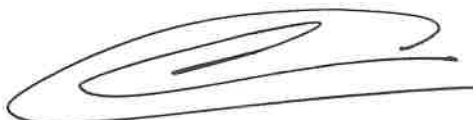
La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,

La Maire,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole